

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

8 septembre
1984

No 36

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
8 septembre 1984
No 36

Sommaire

Avis divers	4120
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	4121
Compagnies, Loi sur les	4089-4124
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	4118
Inspecteur général des institutions financières	4129
Loi électorale	4132
Ministères, Avis concernant les	4133
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	4136
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	4119
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les	4136
Soumissions, Demandes de	4136
Ventes par shérif	4139
Ventes pour taxes, avis de publication	4153

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-7565 2172-7565 QUÉBEC INC.	1984 07 26	Laval
2173-5576 2173-5576 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Montréal
2173-7002 2173-7002 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Saint-François
2173-7010 2173-7010 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Drummond
2173-7028 2173-7028 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Drummond
2173-7044 2173-7044 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Québec
2173-7051 2173-7051 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-7291 2173-7291 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-7473 2173-7473 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Alma
2173-7481 2173-7481 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Québec
2173-7564 2173-7564 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Terrebonne
2173-7606 2173-7606 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Montréal
2173-7622 2173-7622 QUÉBEC INC.	1984 08 16	Montréal
2173-7630 2173-7630 QUÉBEC INC.	1984 08 16	Montréal
2173-7663 2173-7663 QUÉBEC INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-7739 2173-7739 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-7747 2173-7747 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Longueuil
2173-7754 2173-7754 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Montréal
2173-7838 2173-7838 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Joliette
2173-7846 2173-7846 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Joliette
2173-7911 2173-7911 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Québec
2173-7960 2173-7960 QUÉBEC INC.	1984 08 20	Montréal
2173-8034 2173-8034 QUÉBEC INC.	1984 08 16	Chicoutimi
2173-8042 2173-8042 QUÉBEC INC.	1984 08 16	Chicoutimi
2173-8075 2173-8075 QUÉBEC INC.	1984 08 16	Alma
2173-8174 2173-8174 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Laval
2173-8208 2173-8208 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Québec
2173-8422 2173-8422 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Chicoutimi
2173-8430 2173-8430 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Drummond
2173-8448 2173-8448 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Drummond
2173-8455 2173-8455 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Laval
2173-8489 2173-8489 QUÉBEC INC.	1984 08 17	Québec
2173-8596 2173-8596 QUÉBEC INC.	1984 08 20	Longueuil
2173-8703 2173-8703 QUÉBEC INC.	1984 08 21	Joliette
2173-8810 2173-8810 QUÉBEC INC.	1984 08 20	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8893 2173-8893 QUÉBEC INC.	1984 08 21	Alma
2173-8620 LES AGENCES DE CHAUFFEURS M.R. INC.	1984 08 17	Kamouraska
2173-8943 LES ASSURANCES ROGER LANGFORD INC.	1984 08 20	Gaspé
2173-7820 ATELIER D'USINAGE STE-FOY INC.	1984 08 16	Québec
2173-7929 LES ATELIERS TYPO-PLUS INC.	1984 08 17	Beauce
2173-8166 LES AUTOBUS GÉRARD LAPOINTE INC.	1984 08 17	Chicoutimi
2173-8158 LA BERGERIE DE LAPRAIRIE INC.	1984 08 17	Longueuil
2173-7283 BLANCHISSEUR RICARD INC.	1984 08 15	Arthabaska
2173-7994 BOUCHER, KOCISKO, SOUCISSE, TARDIF & ASSOCIÉS INC.	1984 08 20	Montréal
2173-8026 LA BOULANGERIE DOLLY INC.	1984 08 15	Montréal
2173-8661 BOULANGERIE & PÂTISSERIE FREDDY INC. FREDDY'S BAKERY & PASTRY INC.	1984 08 20	Montréal
2173-7903 BOUTIQUE HARICOT INC.	1984 08 17	Hull
2173-8588 BOUTIQUE L'ARROGANCE INC.	1984 08 20	Chicoutimi
2173-8521 LES BOUTIQUES FLIRT INC.	1984 08 20	Laval
2173-7101 BRASSERIE LE ST-HILAIRE INC.	1984 08 16	Beauce
2173-7531 LE CABARET DES PACHAS INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-8604 CARJAC INC.	1984 08 21	Québec
2173-5592 CENTRE DE PRESSAGE DU-CHAU LTÉE	1984 08 14	Drummond
2173-7499 CENTRE D'HÉBERGEMENT MIRODOR INC.	1984 08 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8315 CHAMPIGNONS ST-LAURENT INC.	1984 08 21	Québec
2173-8091 CLAROY LTÉE	1984 08 16	Arthabaska
2173-8612 COMMUNICATIONS ANDRÉ MASSÉ INC.	1984 08 17	Longueuil
2173-5220 COMMUNIGRAPHE CÔTE-NORD INC.	1984 08 10	Hauterive
2173-8935 CONFECTION SIOUXSIE INC.	1984 08 20	Saint-Hyacinthe
2173-5980 CONSTRUCTION YVAN LÉVESQUE INC.	1984 08 14	Saint-Hyacinthe
2173-7507 LES CONSTRUCTIONS FRANÇOIS LAVOIE INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-8109 CONSULTANTS POLYTECH INTERNATIONAL INC.	1984 08 16	Chicoutimi
2173-8539 CONSULT-INTER J.J. INC.	1984 08 20	Québec
2173-7689 DANIEL RICHARD INC.	1984 08 16	Terrebonne
2173-8786 DÉPANNEUR NYCOL INC.	1984 08 20	Québec
2173-8471 DÉPANNEUR SERDON INC.	1984 08 17	Laval
2173-8182 LES DISTRIBUTIONS PERLAIN INC.	1984 08 17	Chicoutimi
2173-7614 DOUBLE J. RANCH INC.	1984 08 15	Joliette
2173-8141 LE DUC DU VIDÉO C.L. INC.	1984 08 17	Montréal
2173-7812 DYNASTIE AUTOMOBILE LTÉE	1984 08 16	Rouyn-Noranda
2173-7085 ÉCOLE DE CONDUITE LA CLÉ D'OR INC.	1984 08 16	Longueuil
2173-8752 ÉCONOMIES TI-PIER INC.	1984 08 21	Beauce
2173-8299 LES ENTREPRISES ALBERT ARSENEAU INC.	1984 08 20	Gaspé
2173-7358 LES ENTREPRISES ALFRED GRENON INC.	1984 08 17	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8281 LES ENTREPRISES BRUNO TREMBLAY INC.	1984 08 20	Alma
2173-8828 LES ENTREPRISES DANIEL CAUCHON INC.	1984 08 20	Québec
2173-8638 LES ENTREPRISES ESTHÉTIQUE PERSONNALISÉ G.B. INC.	1984 08 17	Mingan
2173-7549 LES ENTREPRISES G. ST-AMANT INC.	1984 08 15	Québec
2173-7895 LES ENTREPRISES HÔTELIÈRES CARY INC.	1984 08 17	Hauterive
2173-8877 LES ENTREPRISES JEAN GAGNON INC.	1984 08 21	Québec
2173-8653 LES ENTREPRISES J.P. LEVAC INC.	1984 08 17	Montréal
2173-8497 LES ENTREPRISES LANGEVIN - CÔTÉ INC.	1984 08 17	Bedford
2173-8679 LES ENTREPRISES M. ET R. BARDIER INC.	1984 08 20	Richelieu
2173-7226 LES ENTREPRISES ROLAND MORIN INC.	1984 08 15	Joliette
2173-8018 ÉPICERIE DESCHAMPS INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-8778 ÉQUIPEMENTS P.Y.G. INC.	1984 08 20	Québec
2173-7234 LES ÉRECTEURS 1984 INC.	1984 08 15	Québec
2173-7200 ÉTABLISSEMENTS SUMER LTÉE	1984 08 14	Québec
2173-7267 ÉVALUATION NEUFCHÂTEL INC.	1984 08 15	Québec
2173-7218 EXCAVATION NOISEUX INC.	1984 08 14	Bedford
2173-7762 FERME DES DIGUES INC.	1984 08 17	Beauharnois
2173-8687 FERME PORCINE ST-ROCH INC.	1984 08 20	Joliette
2173-7572 LES FERMES F.L.G. INC.	1984 08 15	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8737 GARAGE FAUSSE INC.	1984 08 20	Bedford
2173-7671 GARDERIE LA PETITE GRENOUILLE INC.	1984 08 16	Québec
2173-7887 GESTASCÈNE INC.	1984 08 17	Beauharnois
2173-8414 GESTION BERNARD GRENON INC.	1984 08 17	Laval
2173-8190 GESTION BILL MATHERS INC.	1984 08 17	Frontenac
2173-8570 GESTION D'ASSURANCES BÉLANGER INC.	1984 08 17	Montréal
2173-8307 GESTION ET DÉVELOPPEMENT MÉTASCOPE INC.	1984 08 21	Québec
2173-8919 GESTION GIRIC INC.	1984 08 20	Montréal
2173-7242 GESTION GYSEL INC.	1984 08 15	Bonaventure
2173-7937 GESTION G.S.C. INC.	1984 08 20	Québec
2173-8117 GESTION JACQUES GUAY INC.	1984 08 17	Québec
2173-7853 GESTION JACQUES SAVIGNAC INC.	1984 08 17	Joliette
2173-8711 GESTION P.E. LACASSE INC.	1984 08 20	Beauce
2173-8133 GESTION RAINVILLE LTÉE	1984 08 17	Bedford
2173-8463 GESTION RIVIERA INC.	1984 08 17	Laval
2173-8554 GESTION S.D.G. INC.	1984 08 15	Hauterive
2173-5600 LES HÉBERGEMENTS FRANCART INC.	1984 08 15	Bedford
2173-2532 H. PIERRE MORIN INC.	1984 08 01	Saint-François
2173-7275 LES IMMEUBLES F.R. INC.	1984 08 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8240 LES IMMEUBLES GAULOIS INC.	1984 08 20	Québec
2173-7721 LES IMMEUBLES M. A. R. INC.	1984 08 16	Québec
2173-8950 IMMEUBLES R B F INC.	1984 08 20	Arthabaska
2173-8794 IMPRIMERIE HERMES (1984) INC.	1984 08 21	Montréal
2173-7796 LES INSTALLATIONS G.R. INC.	1984 08 17	Québec
2173-8505 LES INVESTISSEMENTS R. BAILLARGEON INC.	1984 08 20	Terrebonne
2173-8927 JACQUES PARIS INC.	1984 08 21	Trois-Rivières
2173-8000 JEAN LEGRIS & ASSOCIÉS LE COURTIER D'HYPOTHÈQUE INC.	1984 08 20	Joliette
2173-8695 JOCELYN DROUIN INC.	1984 08 20	Frontenac
2173-8646 J. M. VERREULT MARINE INC.	1984 08 17	Rimouski
2173-7440 LES LABORATOIRES SONUM INC.	1984 08 15	Longueuil
2173-8844 LINGERIE LE CACHET INC.	1984 08 20	Trois-Rivières
2173-5964 LES LOCATIONS ANTICOSTI INC.	1984 08 14	Mingan
2173-7036 LOTUS ACOUSTIQUE LTÉE	1984 08 15	Québec
2173-8232 LOUIS TALBOT COUVREUR INC.	1984 08 20	Longueuil
2173-7077 LES MESSAGERIES D.L. INC.	1984 08 15	Longueuil
2173-7069 M-BUD INC.	1984 08 15	Laval
2173-8802 NICE IMPORTATIONS INC.	1984 08 20	Montréal
2173-7655 LA PÂTISSERIE MARJAC INC.	1984 08 15	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8273 LES PÊCHERIES J.M. MARCOUX INC.	1984 08 21	Gaspé
2173-8729 PENSION SEVIGNY INC.	1984 08 20	Bedford
2173-7515 LA PERLE PHOTO INC.	1984 08 15	Québec
2173-7770 PLACEMENTS J.B. INC.	1984 08 17	Montréal
2173-7325 LES PLACEMENTS ROBERT CYR INC.	1984 08 17	Québec
2173-8968 PRODUCTIONS M.H.P. INC.	1984 08 21	Québec
2173-5972 LES PROMOTIONS M.B. INC.	1984 08 14	Québec
2173-7697 PUBLICITÉ G.M.B. INC.	1984 08 16	Kamouraska
2173-8836 QUESNEL, TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.	1984 08 21	Longueuil
2173-7457 QUINCAILLERIE COLERAINE INC.	1984 08 14	Frontenac
2173-7093 RÉCOTTE INC.	1984 08 16	Québec
2173-8224 LES REMBOURRAGES DE PRÉVOST INC.	1984 08 20	Terrebonne
2173-1120 REPORTAGE V.I.P. INC.	1984 07 25	Bedford
2173-8562 REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES FORTIN INC.	1984 08 17	Joliette
2173-8125 ROBITAILLE, BEAUCHAMP & ASS. INC.	1984 08 17	Beauharnois
2173-2557 ROCH MERCIER INC.	1984 08 01	Saint-François
2173-7861 ROSS & LIMOGES, CONSULTATION EN MICRO-INFORMATIQUE INC.	1984 08 17	Montréal
2173-7465 SALON DE COIFFURE MINGAN INC.	1984 08 15	Hauterive
2173-8067 SALON MULTI-COUPES INC.	1984 08 16	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-8885 LES SERRURERIES R.D. INC.	1984 08 21	Chicoutimi
2173-0841 SERVICE D'ASPIRATEURS SAGUENAY INC.	1984 07 26	Chicoutimi
2173-7952 SERVICE D'ENTRETIEN TECHNIQUE SOLU-TECH INC.	1984 08 20	Saint-Hyacinthe
2173-8869 LES SERVICES D'ASSURANCE YVON BLANCHETTE INC.	1984 08 21	Trois-Rivières
2173-8059 SERVI-PORTE (1984) INC.	1984 08 16	Chicoutimi
2173-5998 SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE J.G. DURAND INC.	1984 08 14	Joliette
2173-9354 SOCIÉTÉ DE GESTION INNOFISC INC.	1984 08 21	Québec
2173-7556 SOCIÉTÉ GIRH INC.	1984 08 14	Chicoutimi
2173-8901 SPAGATTELLE INC.	1984 08 21	Montréal
2173-7804 STAMINA INC.	1984 08 16	Québec
2173-7705 STATION JEAN TREMBLAY INC.	1984 08 16	Saguenay
2173-8760 STATION P.C. AUCLAIR INC.	1984 08 20	Québec
2173-7986 STUDIOS UNIS D'AUTO-DÉFENSE DU QUÉBEC INC.	1984 08 20	Québec
2173-8513 SUPERMARCHÉ DENIS DE CARUFEL INC.	1984 08 20	Abitibi
2173-8265 LES SYSTÈMES COMPTABLES BOUCHARD ET CHICOINE INC.	1984 08 21	Montréal
2173-7879 S.T.M. MUSIQUE INC.	1984 08 17	Saint-Hyacinthe
2173-7432 TAXI VÉTÉRANS VICTORIAVILLE (1984) INC.	1984 08 15	Arthabaska
2173-7648 TECHNIQUES D'ÉVALUATION TELCOM INC. TELCOM EVALUATION TECHNIQUES INC.	1984 08 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-7333 THÉRÈSE CHALIFOUR INC.	1984 08 16	Québec
2173-7259 TOITURE S.L. INC.	1984 08 14	Québec
2173-7713 TRANSPORT D.G.L. INC.	1984 08 16	Québec
2173-7523 TRANSPORT RAYMOND VAILLANCOURT INC.	1984 08 15	Chicoutimi
2173-7598 USINAGE R./G. INC.	1984 08 15	Rimouski
2173-8216 VACHON FER ORNEMENTAL LTÉE	1984 08 17	Iberville
2173-7317 LE VERRESATILE INC.	1984 08 15	Montréal
2173-7945 VÊTEMENTS GREGORY SANDERS INC. GREGORY SANDERS CLOTHING INC.	1984 08 17	Montréal
2173-5584 LES VIANDES JARO INC.	1984 08 15	Québec
2173-7580 VIBACO LTÉE	1984 08 15	Rimouski
2173-7978 VOLUME ESCOMPTE QUÉBEC INC.	1984 08 20	Québec
2173-8083 VOYAGE FANTASTIC INC.	1984 08 16	Trois-Rivières
2173-7341 VOYAGES LA SARRE INC.	1984 08 17	Abitibi

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1634-5092 ANDRÉ CAUCHON, ENTREPRENEUR EN MAÇONNERIE INC.	1979 03 12	1984 08 20	M.C.M. ENTREPRENEUR EN MAÇONNERIE INC.
1238-1158 BERGEN INC.	1970 04 30	1984 08 17	
1640-2901 BOIS LAURENTIENS INC.	1979 10 31	1984 08 16	BOIS LAURENTIEN INC. LAURENTIAN WOOD INC.
1156-7443 BOUTIQUE DE PNEUS P.C. INC.	1968 12 23	1984 07 25	
1127-1236 BOUTIQUE DU TAILLEUR INC.	1961 10 12	1984 07 23	
1624-7884 CIMENTS & CARRELAGES ROY INC. ...	1978 03 23	1984 08 14	
1362-8854 CONSTRUCTION G.D.R. INC.	1975 07 21	1984 08 17	
1337-1489 DEBECO INC.	1973 08 01	1984 08 20	
1110-3850 LES DISTRIBUTIONS GROUPEX INC. ...	1968 09 27	1984 08 20	
1631-4882 LES ENTREPRISES MARCEL CHEVALIER INC.	1978 11 20	1984 08 17	
1201-4593 LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS INC.	1966 05 03	1984 08 16	
1267-1764 LES ENTREPRISES VIGNE LTÉE	1970 06 08	1984 08 20	
1306-4696 FER ORNEMENTAL WAVERLY INC.	1957 04 01	1984 08 15	
1629-2484 LA GALETTE D'ANTAN INC.	1978 08 24	1984 08 16	
1249-0348 GENERAL TEXTILE CONTRACTORS INC.	1955 02 16	1984 08 17	GENROSS INC.
1168-5856 GÉRARD COLLIN INC.	1946 07 15	1984 08 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1116-8895 LES GESTIONS DUBRO INC.	1965 08 25	1984 08 21	
1262-9283 GICAMAR INC.	1970 04 30	1984 08 17	
1359-4221 GLAM INC.	1974 09 30	1984 08 20	
1240-1378 LES IMMEUBLES BOUCHARD & GRAVEL LIMITÉE	1956 05 04	1984 08 14	LES IMMEUBLES BOUCHARD & GRAVEL LTÉE
1155-4730 INDUSTRIES NIL INDUSTRIES INC.	1950 02 03	1984 08 15	
1474-5947 LES INDUSTRIES V.M. INC.	1977 02 24	1984 08 14	
1472-8950 LES INVESTISSEMENTS CEBRON INC.	1977 01 05	1984 08 16	
1365-3100 JEAN PAUL MARCOUILLER INC.	1975 05 06	1984 08 15	
1249-4522 J.-MARC COSSETTE INC.	1971 11 30	1984 07 24	
1271-2378 LANIEL & MALOUIN INC.	1961 12 01	1984 08 14	
1334-5301 LECID INC.	1973 01 29	1984 08 15	
1151-2092 LEMIEUX DACTYLO INC.	1969 04 11	1984 08 20	
1273-0719 LUPIMAR INC.	1970 04 30	1984 08 17	
1273-8118 MANOIR WOODCREST INC.	1955 06 09	1984 08 21	
1277-6415 MARCHÉ NICOLET INC.	1971 04 06	1984 07 25	
1474-5509 MOTEL FRASER INC.	1977 02 24	1984 08 20	
1462-2401 PLACEMENTS F.R. LIMITÉE	1975 09 25	1984 08 17	
1341-1244 PRODUCTIONS COULEUR B.B. INC.	1973 08 29	1984 07 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-7592 LES PRODUITS DE PAPIER ET RUBANS G.B.S. INC.	1978 02 08	1984 08 20	LES PRODUITS DE PAPIER G.B.S. INC. <i>G.B.S. PAPER PRODUCTS INC.</i>
1333-5237 ROBERT PARIZEAU & ASSOCIÉS LTÉE	1973 01 29	1984 08 13	
1226-2176 R.R. ALUMINIUM LTÉE	1972 01 18	1984 08 16	
1509-3388 SERVICES G.D.R. INC.	1977 12 12	1984 08 17	
1501-5654 SOCIÉTÉ DE GESTION GUIVCAN LTÉE	1975 12 23	1984 08 16	
1501-5662 SOCIÉTÉ DE GESTION IGVI LTÉE	1975 12 23	1984 08 16	
1501-5639 SOCIÉTÉ DE GESTION QUENAM LTÉE	1975 12 23	1984 08 16	
1501-5613 SOCIÉTÉ DE GESTION VIAG LTÉE	1975 12 23	1984 08 16	
1632-9641 SOHO INC.	1979 01 17	1984 08 21	
1629-5909 SPORT R. & J. LAUZON INC.	1978 09 07	1984 08 16	
1132-2385 TAVERNE DU QUILLEUR INC.	1962 04 26	1984 08 30	
1354-7385 TRANSPORT D'ÉCOLIERS DE LA HAUTE GATINEAU LTÉE	1974 01 29	1984 08 15	
1179-8493 TRANS-VISION DE DANVILLE INC.	1959 10 27	1984 08 15	
1480-4595 VITRERIE ASBESTOS INC.	1975 10 20	1984 08 14	
1176-5690 VITRERIE SMITH GLASS CO.	1953 02 02	1984 08 14	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2173-9107 AUTOBUS A. MESSIER INC.	AUTOBUS BOB BOILEAU (1981) INC. AUTOBUS B.H. INC. AUTOBUS A. & B. MESSIER INC.	1984 08 20	Drummond
2173-8745 PÉTRO-GASPÉ INC.	COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LI- MITÉE (Libre de responsabilité personnelle) SEMBEC INC.	1984 08 21	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1855-9674 1855-9674 QUÉBEC INC.	1982 03 16	1984 08 15	de la dénomination sociale: BELLAVANCE 82 INC.
1861-8975 1861-8975 QUÉBEC INC.	1982 10 01	1984 08 14	de la dénomination sociale: SYSTÈMES ÉCONO-ÉNERGIE QUÉBEC INC.
1864-3049 1864-3049 QUÉBEC INC.	1982 12 08	1984 08 17	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LES CAMIONNEURS DU QUÉBEC INC.
1864-9368 1864-9368 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 08 15	de la dénomination sociale: GESTION J. ANCTIL INC.
2149-2996 2149-2996 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 08 15	1) du district: Terrebonne 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2155-0009 2155-0009 QUÉBEC INC.	1983 05 03	1984 08 20	1) de la dénomination sociale: AUTOMOBILES ST-FÉLIX INC. 2) du district: Joliette
2158-7886 2158-7886 QUÉBEC INC.	1983 08 10	1984 08 14	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION L'ARISTOCRATE INC.
2160-0440 2160-0440 QUÉBEC INC.	1983 09 12	1984 08 15	de la dénomination sociale: GESTION YOLANDE BEAUREGARD INC.
2161-6719 2161-6719 QUÉBEC INC.	1983 11 08	1984 08 16	1) de la dénomination sociale: PÂTISSERIE AU COMTE DE PROVENCE INC. 2) du capital-actions
2162-1867 2162-1867 QUÉBEC INC.	1983 11 10	1984 08 15	de la dénomination sociale: BLOUIN, GIROUARD & ASSOCIÉS INC.
2167-3561 2167-3561 QUÉBEC INC.	1984 03 12	1984 08 14	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS JIM INC.
2168-4113 2168-4113 QUÉBEC INC.	1984 04 02	1984 08 17	1) de la dénomination sociale: C.P. FABIEN INC. 2) du district: Montréal
2169-9228 2169-9228 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 08 16	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DES EAUX DE CHARLEVOIX INC.
2169-9418 2169-9418 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 08 15	1) de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS JANIRA INC. 2) du district: Laval
2170-2303 2170-2303 QUÉBEC INC.	1984 05 14	1984 08 14	de la dénomination sociale: GESTION COMA INC.
2171-3185 2171-3185 QUÉBEC INC.	1984 06 06	1984 08 17	de la dénomination sociale: BOIS ST-ALPHONSE INC.
2172-0966 2172-0966 QUÉBEC INC.	1984 06 28	1984 08 16	de la dénomination sociale: PNEUS NEUFS ET ÉQUIPEMENTS D'USAGES SPÉCIALISÉS BERNARD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2172-3473 2172-3473 QUÉBEC INC.	1984 07 04	1984 08 17	1) de la dénomination sociale: MAG-CHEM INC. 2) du district: Longueuil
2172-8548 2172-8548 QUÉBEC INC.	1984 07 19	1984 08 14	de la dénomination sociale: VIGILOG INC.
2172-8746 2172-8746 QUÉBEC INC.	1984 07 23	1984 08 17	de la dénomination sociale: GEORGES GRENIER INC.
2173-0585 2173-0585 QUÉBEC INC.	1984 07 24	1984 08 16	1) de la dénomination sociale: PLOMBERIE MOBILE ROBERT BORDELEAU INC. 2) du district: Saint-Maurice
2173-1583 2173-1583 QUÉBEC INC.	1984 07 26	1984 08 14	de la dénomination sociale: GESTION BEL INVESTISSEMENT INC.
2173-1864 2173-1864 QUÉBEC INC.	1984 07 31	1984 08 13	1) de la dénomination sociale: GESTION CLÉMENT PERREAULT INC. 2) du district: Joliette 3) du capital-actions 4) des dispositions
2173-1872 2173-1872 QUÉBEC INC.	1984 07 31	1984 08 13	1) de la dénomination sociale: AUTOMOBILES CLÉMENT PERREAULT INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2173-4264 2173-4264 QUÉBEC INC.	1984 08 02	1984 08 16	des dispositions
1356-4935 AÉROCOUSTIC INC.	1974 05 13	1984 08 15	du capital-actions
1851-5247 BELLEVILLE (1982) INC.	1981 10 19	1984 08 20	de la dénomination sociale: 1851-5247 QUÉBEC INC.
1135-6821 BOUCHER ET MORIN LTÉE	1961 08 25	1984 08 06	de la dénomination sociale: DOMINA LATENDRESSE INC.
2167-8727 CHICOUTIMI 3-B. INC.	1984 03 21	1984 08 17	du district: Chicoutimi
2149-3366 CONFECTION PAROLI INC.	1982 12 23	1984 08 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-5587 CO-HAB/CHICOUTIMI LTÉE	1983 11 15	1984 08 20	du district: Chicoutimi
2152-0606 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES & COMMERCIALES B.V.L. LTÉE	1983 02 28	1984 08 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1282-6657 FERME RODA INC.	1962 11 21	1984 08 17	de la dénomination sociale: FERMES AGRICAN LTÉE AGRICAN FARMS LTD.
1183-2417 FEUTRE NATIONAL INC.	1961 05 09	1984 08 20	du nombre des administrateurs: minimum 5 maximum 20
1846-5930 GESTION ANDRÉ DAIGNEAULT INC.	1981 05 22	1984 08 17	du capital-actions
2172-5346 GESTION G.Y.P. INC.	1984 07 11	1984 08 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2170-6726 HABITATIONS LUCAN INC.	1984 05 23	1984 08 17	de la dénomination sociale: 2170-6726 QUÉBEC INC.
1260-0300 LAHAYE FLEURISTE INC.	1969 11 04	1984 08 21	du capital-actions
1118-9628 LITHO ACME INC.	1962 12 04	1984 08 14	du capital-actions
1236-1697 LES MACHINES AUTOMATIQUES LANIEL (STE-ADÈLE) INC.	1949 03 10	1984 08 17	1) de la dénomination sociale: GROUPE LANIEL INC. 2) du district: Laval
1331-2426 MEUBLES J.P.M. GERVAIS INC.	1973 05 07	1984 07 20	de la dénomination sociale: MEUBLES GERVAIS INC. GERVAIS FURNITURE INC.
1369-3833 MICHEL DANDURAND & ASSOCIÉS INC.	1974 08 19	1984 08 20	de la dénomination sociale: 1369-3833 QUÉBEC INC.
1369-7404 OCÉAN FILMS INC.	1974 09 23	1984 08 20	de la dénomination sociale: CINÉKINA INC.
1281-9157 PATHONIC INFORMATIQUE INC.	1945 11 27	1984 08 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1175-4686 PAUL VENNES INC.	1956 12 06	1984 08 16	des dispositions
1289-2873 LES PLACEMENTS COLLIN LTÉE	1959 12 29	1984 08 14	du capital-actions
2153-8046 LES POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE CORNEILLE INC.	1983 04 05	1984 08 17	du capital-actions
1648-3588 LES Puits du TÉMISCAMINGUE INC.	1980 10 16	1984 08 16	de la dénomination sociale: LES Puits ABITIBI TÉMISCAMINGUE INC.
1254-2544 RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT D'ORGANISATIONS (RDO) INC.	1970 10 05	1984 08 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2170-3210 SERVICES D'INFORMATIQUES G. NADEAU INC.	1984 05 15	1984 08 14	de la dénomination sociale: SERVICES D'INFORMATIQUE G. NADEAU INC.
1286-4310 SERVIPLAST LTÉE	1968 02 26	1984 08 14	du capital-actions
1284-2811 SIJOLM INC.	1967 09 11	1984 08 21	du capital-actions
1204-8633 SOGESB INC.	1971 02 04	1984 08 15	du capital-actions
2164-5510 SYSTÈMES MÉTAVISION INC.	1984 01 04	1984 08 15	du capital-actions
1463-3739 S.O.D.I.C. QUÉBEC INC.	1975 12 01	1984 08 20	de la dénomination sociale: SODIC QUÉBEC INC.
1286-1472 THOMSON, TREMBLAY INC.	1972 05 03	1984 08 20	du capital-actions
1850-8093 VENNES-BAYARD INC.	1981 09 28	1984 08 16	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2173-3308 LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON INC.	1984 08 15	680, rue Sherbrooke ouest, bureau 680, Montréal
2173-3688 APPRENTISSAGE, PRATIQUE, PERFECTIONNEMENT ET ENRICHISSEMENT DE L'ANGLAIS... À LOISIR A.P.P.E.A.L. (1984) INC.	1984 08 16	347, 12 ^e Avenue, Pintendre
2168-9443 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME RÉGION DU LAC ST-LOUIS	1984 08 21	Châteauguay
2173-3951 L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES «COEUR ATOUT» INC.	1984 08 21	75, Parc Georges Étienne Cartier, bureau 129, Montréal
2173-6236 ASSOCIATION DES CITOYENS DE ST-GRÉGOIRE INC.	1984 08 21	4040, boulevard Port-Royal, Bécancour
2171-1411 ASSOCIATION DES EXPERTS EN RESTAURATION DU QUÉBEC INC.	1984 08 17	1255, University, Suite 1023, Montréal
2173-3746 ASSOCIATION DES INVESTISSEURS DU KAMOURASKA INC.	1984 08 15	La Pocatière
2172-9405 ASSOCIATION DES JEUNES DE PORTNEUF	1984 08 16	300, route 138, Cap-Santé
2171-5495 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES D'AYLMER	1984 08 21	Aylmer
2172-9439 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS D'OEUF EXPLOITANTS DU QUÉBEC (A.P.E.Q.)	1984 08 21	6525, route 112, Garthby
2172-7748 ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE LA BUREAUTIQUE (AUBE)	1984 08 15	1659, rue Saint-Denis, Montréal
2167-1185 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE DANVILLE	1984 08 21	Danville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6483 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'IAF	1984 08 15	531, boulevard des Prairies, Édifice 10, Laval
2172-7441 L'ASSOCIATION MADELINIENNE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ	1984 08 15	Cap-aux-Meules,
2172-9421 ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PRODUCTEURS CLASSEURS D'OEUF DU QUÉBEC (A.P.C.O.Q.)	1984 08 21	6525, route 112, Garthby
2168-7264 L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DU COMTÉ DE ST-JACQUES INC.	1984 08 16	3961, rue Saint-Denis, Montréal
2173-3712 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PHYTOTHÉRAPEUTES INC.	1984 08 15	800, route Transcanadienne, Lauzon
2171-8341 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS POUR AVEUGLES	1984 08 17	18, rue Marie-de-l'Incarnation, app. 101, Québec
2171-5024 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE HUDSON	1984 08 21	Hudson
2168-9195 ASSOCIATION RÉGIONALE DE KARATÉ DES CANTONS	1984 08 21	Sherbrooke
2172-4323 ASSOCIATION SEPT-ILIENNE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE POUR PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	1984 08 16	53, Habitations Basques, Sept-Iles
2171-1403 L'ATELIER BLEU M'AJJIIK	1984 08 16	34, Crémazie est, app. 2, Québec
2169-3932 BASE PLEIN AIR DITTON	1984 08 21	Ditton
2172-1501 LE BLEU BLANC ROUGE DE LA RIVE-SUD	1984 08 17	1660, Cr. Rousseau, Brossard
2170-4093 BUREAU D'AIDE ET D'INTERVENTION AU LOGEMENT BEAUCE-AMIANTE (BAIL BEAUCE-AMIANTE)	1984 08 17	Thetford Mines
2172-1949 LA CARROSSABLE DU LAC INC.	1984 08 21	Saint-Damien, Bellechasse

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-0406 LA CENTRALE TEXTUELLE DE SAINT-UBALD	1984 08 21	1019, rang Saint-Paul, Saint-Ubalde
2172-4687 CENTRE ACTION SUICIDE SHAWINIGAN GRAND-MÈRE NORMANDIE (LE C.A.S.) INC.	1984 08 21	Shawinigan
2172-4380 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE ROUYN-NORANDA (C.P.S.R.N.)	1984 08 17	20, rue Reilly, Rouyn
2173-3472 LE CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI POUR LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE INC.	1984 08 15	Québec
2172-1204 CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE DE STE-FOY INC.	1984 08 17	2410, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
2173-3340 CENTRE D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DÉVELOPPEMENT-JEUNESSE INC.	1984 08 15	10780, rue Drapeau, app. 4, Montréal-Nord
2172-7656 CENTRE D'INTERVENTION ARTISTIQUE C.I.A. INC.	1984 08 15	4324, de Mentana, Montréal
2173-3662 CENTRE ÉDUCATIF «LE SEMEUR»	1984 08 16	32, chemin des Roy, Berthier-sur-Mer
2172-4034 LE CENTRE RÉSURRECTION INC.	1984 08 21	Sherbrooke
2173-6228 CERCLE DE FERMIERES DE DUBERGER INC.	1984 08 16	Duburger
2172-4257 CLUB DE BOXE DE CHICOUTIMI	1984 08 21	Chicoutimi
2171-5420 CLUB DE GYMNASTIQUE PRO-GYM (ST-JÉRÔME) INC.	1984 08 21	451, rue Mélançon, Saint-Jérôme
2172-7581 CLUB DE KARATÉ DU VIEUX MONTRÉAL INC.	1984 08 17	465, rue Saint-Jean, Montréal
2172-7144 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-IGNACE DE STANBRIDGE INC.	1984 08 15	Saint-Ignace de Stanbridge
2173-3829 CLUB DE PHOTOGRAPHIE POLARISÉ DE L'OUTAOUAIS	1984 08 21	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2171-8283 CLUB DU 3 IÈME ÂGE DE ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.	1984 08 21	Frelighsburg
2172-9306 CLUB LES AMIS DU PARC CHAMPIGNY	1984 08 21	899, route de la Rivière, Saint-Jean Chrysostome
2172-9462 CLUB MOTO SPARTIATE M.C.	1984 08 21	1815, Saint-André, Montréal
2173-3779 CLUB SCIENTIFIQUE TH.U. INC.	1984 08 16	837, 1 ^{re} Rue, La Baie
2173-3233 CLUB SOCIO-CULTUREL DU VILLAGE OLYMPIQUE	1984 08 17	5111, rue Sherbrooke est, app. 214 D, Montréal
2173-3597 CLUB «COMPLEXE ROLAND LAROUCHE»	1984 08 16	Jonquière
2172-1725 COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL	1984 08 17	5897-B, 3 ^e Avenue, Rosemont
2171-8515 COMITÉ AFFIRME-ACTION	1984 08 16	Gatineau
2172-9488 COMITÉ DE CITOYEN DE ROULIER	1984 08 17	Roulier
2169-3510 LE COMITÉ DE LOISIR DE LA ROMAINE (1984)	1984 08 21	La Romaine
2172-9454 LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COURSE DES BOULEVARDS DE SAINT-LÉONARD INC.	1984 08 17	Saint-Léonard, Montréal
2173-3225 LE COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE GATINEAU	1984 08 15	Gatineau
2172-9363 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE LOUISEVILLE «C.O.D.E.L.»	1984 08 17	110, 2 ^e Avenue, Louiseville
2171-5966 LA CORPORATION DU CIRCUIT D'INTERPRÉTATION DU PAYS DES TROIS-RIVIÈRES	1984 08 21	Trois-Rivières
2173-6087 CORPORATION D'IMPLANTATION DU COMPLEXE SPORTIF DE VAL-BÉLAIR INC.	1984 08 21	Val-Bélair

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2173-3639 EMBOÎTE LE PAS-QUÉBEC 85	1984 08 16	1125, de la Canardière, Québec
2173-6350 FESTIFILM - QUÉBEC	1984 08 17	Québec
2172-7383 FONDATION DES MAISONS NOTRE-DAME-DE-SOREL	1984 08 21	75, rue Adélaïde, Sorel
2171-1122 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE	1984 08 17	1000, boulevard Sainte-Anne, Joliette
2165-4587 FONDATION HÔPITAL SAINT-JOSEPH DE LA TUQUE, INC.	1984 08 16	885, boulevard Ducharme, La Tuque
2172-1089 LA FONDATION LE PHARE INC.	1984 08 21	405, Sara, Sherbrooke
2171-1031 GARDERIE DES MILLES ET UNE JOIES	1984 08 15	Saint-Luc
2173-3365 GARDERIE D'ACTON VALE INC.	1984 08 21	Acton Vale
2172-7102 LA GARDERIE FAFOUIN D'EAST ANGUS INC.	1984 08 15	East Angus
2172-7425 GARDERIE «COEUR ATOUT»	1984 08 17	Montréal
2170-4945 LA GAZETTE POPULAIRE DE TROIS-RIVIÈRES	1984 08 15	942, Sainte-Geneviève, Trois-Rivières, Qué.
2172-9645 LE GROUPE 13-18 DE ST-NICOLAS-BERNIÈRES	1984 08 21	Saint-Nicolas
2169-3692 GROUPE POUR L'ÉCOLE INNOVATRICE DU QUÉBEC MÉTRO INC.	1984 08 17	Québec
2173-3621 INFO-STRESS AU TRAVAIL INC.	1984 08 16	2999, rue Laroche, app. 8, Sainte-Foy
2172-4331 INSTITUT NATIONAL SUR LE FRANCHISAGE NATIONAL INSTITUTE ON FRANCHISING	1984 08 21	Montréal
2172-9165 JONCTION MUSIQUE ALMA INC.	1984 08 21	675, boulevard Auger ouest, Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-9298 LIGUE DE BALLES DE DANVILLE INC.	1984 08 17	24, rue Dépôt, Danville
2172-9090 LIGUE DE QUILLES DU VIEUX POÊLE	1984 08 17	1885, de la Canardière, Québec
2171-1767 LIGUE THÉRÉSIEENNE DE BALLE-MOLLE INC.	1984 08 17	579, Marie-Claire, Blainville
2173-3902 LIMOIOLOGE	1984 08 21	Québec
2172-7128 LOGE-ANGUS INC.	1984 08 15	666, Sherbrooke ouest, bureau 1106, Montréal
2172-4125 OPUSPEC INC.	1984 08 17	46, Jean-Talon, Saint-Luc
2172-7458 PATRIMOINE DES PELLETIER INC.	1984 08 17	104, boulevard Bégin, Saint-Pacôme
2170-4085 LES PRODUCTIONS MUSICALES MIKO	1984 08 17	3785, rue du Barrage, app. 608, Laval
2170-7419 REGROUPEMENT DES HOMMES SANS EMPLOI DU NORD DE QUÉBEC	1984 08 17	280, Avenue Notre-Dame, Charlesbourg
2173-3241 LE REGROUPEMENT DES PÊCHEURS DE LA POINTE INC.	1984 08 15	Sainte-Anne-des-Monts
2171-8499 LA RÉSIDENCE BONAVENTURE, ST-NORBERT	1984 08 16	Saint-Norbert
2171-5537 LES RÉSIDENCES DE LA PROVIDENCE INC.	1984 08 21	3510, Northcliffe, Montréal
2172-9389 S O I F SERVICE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION AUPRÈS DES FILLES SUR LES MÉTIERs NON-TRADITIONNELS INC.	1984 08 17	Saint-Jean-sur-Richelieu
2170-5355 SHALUM SOCIÉTÉ HAÏTIENNE ARTISTIQUE LITTÉRAIRE UNIE DE MONTRÉAL	1984 08 21	Montréal
2171-1148 SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE ST-HONORÉ	1984 08 17	Saint-Honoré de Témiscouata

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-4604 TARSO INC.	1984 08 21	300, Lamarche, Sainte-Catherine
2172-4794 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (T.C.V.R.) INC.	1984 08 21	798, Mozart, Beloeil
2166-5484 TOURNOI DE HOCKEY DE L'AMITIÉ DE CHARNY INC.	1984 08 17	804, 10 ^e Rue, Charney
2168-2448 TROUPE MANIE MAGIE	1984 08 21	447, Lafontaine, Châteauguay

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1314-7822 L'AMICALE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU SACRÉ-CŒUR DE GRAND'MÈRE INC.	1958 11 10	1984 08 17	1) de la dénomination sociale: AMICALE DES ÉCOLES DE GRAND-MÈRE INC. 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions
2163-7707 CENTRE DE CONCERTATION ET D'AIDE TECHNIQUE ARTHABASKA-ERABLE INC.	1984 03 07	1984 08 17	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1473-2093 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SENNETERRE INC.	1977 04 01	1984 08 15	de la valeur des biens immobiliers
1258-9461 FÉDÉRATION DES LOISIRS ST-MICHEL NORD INC.	1971 06 13	1984 08 16	
1369-4781 GARDERIE LE PETIT PRINCE DE MALAR- TIC	1974 03 28	1984 08 17	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2152-3998 L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE L'OUTAOUAIS	1983 03 09	1984 08 16	de la dénomination sociale: L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE HULL

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1632-7769 LE CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL LTÉE <i>THE OLD MONTRÉAL SQUASH CLUB LTD.</i>	GESTION MARTOM INC.	1979 01 11
1626-3147 COMITÉ DES LOISIRS DE LA BRIGADE DES INCENDIES DE ST-CONSTANT INCORPORÉE	ASSOCIATION DES POMPIERS DE ST-CONSTANT INC.	1978 05 09
1632-3065 COMITÉ INTER-MUNICIPAL DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE MÉGANTIC INC.	CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE MÉGANTIC INC.	1978 12 18
1629-8713 DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES DU MUSÉE INC.	ENTREPRISES ROGER GUIMOND INC.	1978 09 18
2170-4374 ESCALE AU FÉMININ	FEMMES D'ABORD	1984 05 29
1128-4734 LEABROOKE MANUFACTURING INC.	LEABROOKE INC.	1966 08 26
1321-9621 LA LIGUE DE BASEBALL MINEUR DE ST-JEAN ET D'IBERVILLE INC.	LA LIGUE DE BASEBALL MINEUR DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU INC.	1970 06 16

Ancienne
dénomination sociale
et sa version

Nouvelle
dénomination sociale
et sa version

Date de
constitution

1850-1726
MOUVEMENT LOISIR SANTÉ DE L'AMIANTE SANTÉ-ACTION AMIANTE 1981 09 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1850-7798 ASSOCIATION DES CADRES DES SERVICES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC INC.	1981 10 02	3285, avenue Haig, Montréal
2156-3861 CENTRE RÉGIONAL D'EXPERTISE EN FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1983 06 09	146, rue de la Fabrique, Causapscal
1112-2603 CLUB DE BRIDGE LINTON INC.	1964 07 03	4333, rue Ste-Catherine ouest, bureau 300, Westmount
1862-3496 ESPOIR ET VIE (1982)	1982 10 22	385, rue Thibau, Cap-de-la-Madeleine
1639-9206 GROUPE BOUTIN ET MORIN INC.	1979 11 19	661, chemin du Lac, Boucherville
1234-4651 LES MÉTAUX BEAVERLEY INC.	1968 02 08	3581, rue Albert, Rawdon

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1845-6590 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1981 04 15	251, rue Poudrette, Mont Saint-Hilaire
2162-3731 CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTRÉAL	1984 01 06	2322, rue Sherbrooke est, Montréal
1360-1992 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ALTEM LTÉE	1974 12 13	6402, rue Notre-Dame ouest, Montréal
2172-1436 FORMATION ILLUSION INC.	1984 05 28	934, rue St-Louis, app. 2, Sherbrooke
1463-5189 GARDERIE LES PETITS LUTINS	1976 03 03	5971, rue Laurendeau, Montréal
1508-6309 INFOLOGE ST-JACQUES INC.	1977 11 14	2006, rue Sherbrooke est, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2161-2106 L'ATELIER EN COULEUR DE HULL INC.	1983 10 28	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2156-3861 CENTRE RÉGIONAL D'EXPERTISE EN FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1983 06 09	12
1854-1136 COMMISSARIAIT INDUSTRIEL ROBERVAL MÉTROPOLITAIN INC.	1982 01 13	20
1351-1373 LA COMPAGNIE TRUST CANADIEN	1905 05 20	3
2162-3731 CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTRÉAL	1984 01 06	7
1105-5878 ÉQUIPEMENT D'AUTOMOBILES A.B.C. INC.	1956 12 14	4
1633-1506 FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DE L'OEIL	1979 02 01	12
1227-6432 LES PRODUITS DE PAPIER DORFIN (QUE) LTÉE	1971 12 22	5
1504-1700 THÉÂTRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL	1976 08 11	11

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

127

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1111-3727 ALMADA CORPORATION	1964 08 11	1984 08 24

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1852-6848 ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE SAINT-SAUVEUR	1981 12 03	1984 09 07
1177-4627 GOBEIL TERRAZO INC.	1964 12 18	1984 09 07
1177-6036 LES INDUSTRIES DE GIRARDVILLE LIMITÉE	1952 06 26	1984 09 07
1280-7855 PRÊTS SENNETERRE INC.	1957 04 03	1984 09 07
1640-9047 LES PRODUCTIONS QUI DANSE! INC.	1980 10 16	1984 09 07
2164-8100 TRAITEMENT DE TEXTE HLP INC.	1984 01 20	1984 09 07
127	<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN MARIE BOUCHARD</i>	

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
2140 AUGUSTE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 08 21	2140, rue Auguste, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-DENIS ENR.	1984 08 21	500, boul. Gouin est, local 101, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NAVI-SUD III	1984 08 17	469, St-François-Xavier, Montréal

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1506-5238 CENTRE DE DANSE A.D.L. LTÉE	1984 08 21	Aucune
1572-3596 LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE LA PAROISSE DE ST-ZÉNON DU LAC HUMQUI	1984 08 21	Aucune

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

Avis divers

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée curé Masson, numéro 1050

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée curé Masson, numéro 1050, possèdent leur siège social à Sainte-Thècle, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
DOMINIQUE LAFRANCE

37032

Le fidèle scribe,
WELLIE GERMAIN

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée évêque Latulippe, numéro 1021

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée évêque Latulippe, numéro 1021, possèdent leur siège social à Rouyn, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
ROGER GAUTHIER

37033

Le fidèle scribe,
TÉLESPHORE MOREAU

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Paul Bernier, numéro 1039

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Paul Bernier, numéro 1039, possèdent leur siège social à Gaspé, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
JOHN CARBERRY

37034

Le fidèle scribe,
RAYMOND BÉLANGER

Commission scolaire Abitibi

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire Abitibi rachètera, le 1^{er} novembre 1984, un montant de 32 000 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1989 de l'émission d'obligations originale de 490 000 \$ émise par la Commission scolaire régionale Lalonde, datée du 1^{er} novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$ portant les numéros:

M-213	M-218	M-220	M-257
M-259	M-265	M-266	M-271
M-287	M-292	M-305	M-307
M-310	M-319	M-330	M-332
M-333	M-336	M-338	M-345
M-351	M-357	M-358	M-377
M-384	M-388	M-395	M-396
M-399	M-403	M-410	M-413

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du premier novembre 1984 et devront être présentées pour remboursement.

La Sarre, le 20 août 1984

37053

Le directeur général,
CONRAD AUBIN

Commission Scolaire de La Jeune Lorette (Commission Scolaire de Neufchâtel)

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission Scolaire de La Jeune Lorette, succédant aux droits et obligations de la Commission Scolaire de Neufchâtel, rachètera le 1^{er} octobre 1984, un montant de 19 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} octobre 1984 de l'émission d'obligations originale de 569 000,00 \$ datée du 1^{er} octobre 1968 de la Commission Scolaire de Neufchâtel et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés, ont été déterminés par voie de tirage au sort. Ils sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$ devenant à échéance le 1^{er} octobre 1984.

M440-M446-M466-M468-M474-M476-M485-M492-M496-M500-M509-M521-M525-M526-M547-M550-M553-M556-M563

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} octobre 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Loretteville, le 27 août 1984

37081

Le directeur général,
JEAN-MARIE PÉPIN

Ville de Saint-Jérôme

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 420o du Code municipal, l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1984 07 27, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « S.I.D.A.C. du Grand Carré Inc. », de Saint-Jérôme, le 1984 07 27.

*Le greffier de la ville
de Saint-Jérôme,*
JACQUES FOUCHER
2172-9629

37105

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Aline Trépanier-Desrochers

Prenez avis que Aline Trépanier-Desrochers, domiciliée au 6090, rue Hutchison, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannine Trépanier.

Montréal, le 15 août 1984

37024-36-2

Les procureurs de la requérante,
UNTERBERG, LABELLE & ASSOCIÉS

Beril Lerner dit Léonard Meier Laibel Lerner

Prenez avis que Beril Lerner dit Léonard Meier Laibel Lerner, domicilié au 6305, avenue de Vimy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leonard Lerner.

Montréal, le 7 août 1984

37060-36-2

Le procureur du requérant,
RONALD N. COHEN

Daniel Blanchet

Prenez avis que Daniel Blanchet, domicilié au 4393, place des Guerest, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Blanchet.

Sainte-Foy, le 27 août 1984

37099-36-2

Le procureur du requérant,
ÉMÉA CHAREST, notaire

Darla McCoy

Prenez avis que Darla McCoy, domiciliée à R.R. no 1, chemin Bullard, Dunham, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Darla Bates.

Cowansville, le 25 juillet 1984

37061-36-2

Les procureurs de la requérante,
TURNER & BISSENETTE

Gilberte Arseneau

Prenez avis que Gilberte Arseneau, domiciliée au 6769, rue de Lanaudière, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Arseneau.

Montréal, le 25 juillet 1984

36959-35-2

Le procureur de la requérante,
MARC LAPOINTE, avocat

Jean-Guy

Prenez avis que Jean-Guy, domicilié au 420, rue Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Cartier.

Sorel, le 16 août 1984

37063-36-2

Les procureurs du requérant,
FORCIER, FOURNIER & BOUCHER

Jean-Guy Grenier

Prenez avis que Jean-Guy Grenier, domicilié au 1535, rue Giguère, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Grenier.

Magog, le 15 août 1984

36989-35-2

Le requérant,
JEAN-GUY GRENIER

Joao Batista de Almeida Pavao

Prenez avis que Joao Batista de Almeida Pavao, domicilié au 8731, Saint-Urbain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean de Almeida.

Montréal, le 31 juillet 1984

36990-35-2

Le requérant,
JEAN DE ALMEIDA

Joseph George Alphonse Baculis

Prenez avis que Joseph George Alphonse Baculis, domicilié au 150, rue Carlton, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph George Allan Baculis.

Montréal, le 10 juillet 1984

37062-36-2

Les procureurs du requérant,
REINBLATT, ABRAMOWITZ

Joseph Napoléon Marc Pigeon

Prenez avis que Joseph Napoléon Marc Pigeon, domicilié au 1596, rue Boisvert, Vimont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Napoléon Paul Pigeon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Laval, le 10 août 1984

37048-36-2

Le requérant,
JOSEPH NAPOLÉON MARC PIGEON

Joseph Neuberger

Prenez avis que Joseph Neuberger, domicilié au 5230, rue Saint-Dominique, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Nimrod Blanchard.

Montréal, le 22 août 1984

37064-36-2

Le procureur du requérant,
DOMENICO G. ZITO, *avocat*

Joseph Serge Malenfant

Prenez avis que Joseph Serge Malenfant, domicilié au 317, des Monts, Laval-des-Rapides, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Serge Grandmont.

Laval, le 22 août 1984

37065-36-2

Les procureurs du requérant,
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
& PLANTE

Jules Émile

Prenez avis que Jules Émile, domicilié au 376, Papi-neau, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul-Émile Brière.

Québec, le 21 août 1984

36991-35-2

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, RUEL, COALLIER

Kirven Darryl Lloyd

Prenez avis que Kirven Darryl Lloyd, domicilié au 5420, Beaubien est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josef Johan Laemarr.

Montréal, le 14 août 1984

36960-35-2

Le procureur du requérant,
JOYCE BLOND-FRANK, *avocate*

Léopold Paquette

Prenez avis que Léopold Paquette, domicilié au 814, 4^e Avenue, lac Long, Saint-Charles-de-Mandeville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Paquette.

Montréal, le 20 août 1984

37049-36-2

Le procureur du requérant,
JACQUES PAQUETTE, *avocat*

Lovleen Kaur Singh

Prenez avis que Lovleen Kaur Singh, domiciliée au 7355, place Malraux, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lovleen Kaur Singh Bassan.

Montréal, le 21 août 1984

37066-36-2

Les procureurs de la requérante,
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN

Marcel Laurendeau

Prenez avis que Marcel Laurendeau, domicilié au 5359, rue Clark, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Laurendeau.

Montréal, le 17 août 1984

36992-35-2

Le procureur du requérant,
MARTINE LEFAIVRE

Marie Cécile Micheline Dion

Prenez avis que Marie Cécile Micheline Dion, domiciliée au 140, Nicolet, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Véronique Krystel Dion.

Hull, le 23 août 1984

37067-36-2

La requérante,
MICHELINE DIT KRYSTEL DION

Marie Germaine Danielle Boissonneault

Prenez avis que Marie Germaine Danielle Boissonneault, domiciliée au 28, rue Brunelle, Cap-de-la-Madeleine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Dany Boissonneault.

Cap-de-la-Madeleine, le 13 août 1984

37025-36-2

Les procureurs de la requérante,
CRÊTE & RICARD

Marie Léa Lafontaine

Prenez avis que Marie Léa Lafontaine, domiciliée au 593, rue Sainte-Thérèse, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Léa Annette Lafontaine.

Québec, le 7 août 1984

36961-35-2

Le procureur de la requérante,
NICOLE MORNEAU, *notaire*

Marion Ruth Durant

Prenez avis que Marion Ruth Durant, domiciliée à R.R. no 1, chemin Cook, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Agnès Marilyn Dugdale.

Hull, le 14 août 1984

36962-35-2

Les procureurs de la requérante,
BEAUDRY, BERTRAND

Michel Déry

Prenez avis que Michel Déry, domicilié au 5879A, boulevard Langelier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Ravary Côté.

Montréal, le 10 août 1984

36993-35-2

Le procureur du requérant,
ME JOCELYNE TREMBLAY

Nemer Nemer

Prenez avis que Nemer Nemer, domicilié au 2642, Charles-Gill, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de George N. Nemer.

Montréal, le 24 août 1984

37100-36-2

Les procureurs de la compagnie,
CERINI, SALMON, WATSON, SOUAID &
HARRIS

Oeli Lalanirina Ramboniarisoa

Prenez avis que Oeli Lalanirina Ramboniarisoa, domicilié au 1027, rue Joséphine, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Elio Ramboni.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Longueuil, le 21 août 1984

Les procureurs du requérant,
37026-36-2 LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS

Pénélope Lynn Cybuliak

Prenez avis que Pénélope Lynn Cybuliak, domiciliée au 4822, rue Lalonde, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pénélope Lynn Dawe.

Montréal, le 20 juin 1984

37050-36-2

Le procureur de la requérante,
LORRAINE LAVALLÉE, notaire

Vythilingum Sanguni Nair

Prenez avis que Vythilingum Sanguni Nair, domicilié au 5032, avenue Prince of Wales, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Max Nair.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 23 août 1984

37101-36-2

Les procureurs du requérant,
LAROCHÉ, BOYANER & SEPINWALL

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1862-2332 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1862-2332 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 21 août 1984

37068

Le procureur de la compagnie,
JEAN PAQUIN, notaire

ALARME J. B. DION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALARME J. B. DION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 23 août 1984

37043

Le président,
J. B. DION

ANDRÉ ROBERT & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANDRÉ ROBERT & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} août 1984

37054

Les procureurs de la compagnie,
ALARIE, DRAPEAU

ASSOCIATION AMIS VOISINS DE MASCOUCHE-OUEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION AMIS VOISINS DE MASCOUCHE-OUEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Vincent-de-Paul, le 27 août 1984

37090

Pour la compagnie,
CHRISTIAN PIMPARÉ

**BÉTON PROJÉTÉ CANADA LTÉE
CANADA SPRAYED CONCRETE LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉTON PROJÉTÉ CANADA LTÉE—CANADA SPRAYED CONCRETE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 juillet 1984

37055

Le secrétaire,
HENRY M. CAMPBELL

CLUB SOCIAL MACCHABEES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SOCIAL MACCHABEES» demandera à l'ins-

pecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 août 1984

37056

La secrétaire-trésorière,
HÉLÈNE VACHON

**CORPORATION DES MAÎTRES CARROSSIERS
DU QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DES MAÎTRES CARROSSIERS DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 août 1984

37027

Les procureurs de la compagnie,
JOLI-COEUR, LACASSE, FRÉCHETTE,
SIMARD ET ASSOCIÉS

EDDY LAVOIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EDDY LAVOIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 23 juillet 1984

37044

Les procureurs de la compagnie,
LAVOIE, VERRET & ASSOCIÉS

FENÊTRES FOREST BLANCHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FENÊTRES FOREST BLANCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 20 août 1984

37091

Le procureur de la compagnie,
ROBERT TRUDEAU, avocat

FLEUR DE LYS MOTEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FLEUR DE LYS MOTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 août 1984

Les procureurs de la compagnie,
37069 ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

G. GAUTHIER ET FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. GAUTHIER ET FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Guigues, le 23 août 1984

La secrétaire,
37070 MARIELLE GAUTHIER

LABORATOIRES FER AUR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LABORATOIRES FER AUR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 août 1984

Le procureur de la compagnie,
37057 HUGUETTE TURCOTTE, *avocate*

LE CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Princeville, le 21 août 1984

Le procureur de la compagnie,
37028 JEAN-M. CRÊTE, *avocat*

LE REGROUPEMENT DES FAMILLES DU QUARTIER LOUIS-BAZINET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE REGROUPEMENT DES FAMILLES DU QUARTIER LOUIS-BAZINET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Charles-Borromée, le 21 août 1984

Le président,
37045 ROBERT MORRISSETTE

LES CONSTRUCTIONS RE-GAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS RE-GAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 20 août 1984

Le procureur de la compagnie,
37092 ROBERT TRUDEAU, *avocat*

LES ENTREPRISES ALFRED GINGRAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ALFRED GINGRAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 2 août 1984

Le secrétaire,
37093 CLAUDE GINGRAS

LONGWOOD DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LONGWOOD DEVELOPMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 août 1984

Les procureurs de la compagnie,
37071 COBLENTZ & COBLENTZ

MAISON AMIOT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISON AMIOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 27 août 1984

Le secrétaire,
GÉRARD AMIOT

37072

MARCHÉ LOIGNON-HOVEY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ LOIGNON-HOVEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 23 août 1984

La secrétaire,
KATHERINE HOVEY

37046

MEUBLES GRÉGOIRE & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUBLES GRÉGOIRE & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 20 juillet 1984

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, avocats

37094

MOORE DISTRIBUTING CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOORE DISTRIBUTING CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1984

Le procureur de la compagnie,
H. SUMBULIAN

37058

**MORIN ROCQUE ET ASS. INC.
(PAUL MORIN ET DANIEL ROCQUE,
CONSULTANTS EN COMMUNICATION INC.)**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MORIN ROCQUE ET ASS. INC.—(PAUL MORIN ET DANIEL ROCQUE, CONSULTANTS EN COMMUNICATION INC.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 août 1984

Les procureurs de la compagnie,
ST-HILAIRE ET LAUZÉ

37095

**NOUVEAUTÉS GAGNON FRÈRES
(PORT-CARTIER) LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NOUVEAUTÉS GAGNON FRÈRES (PORT-CARTIER) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 7 août 1984

Les procureurs de la compagnie,
DUFOUR, CÔTÉ ET LAPERRIÈRE

37096

PARENTS ANONYMES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PARENTS ANONYMES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 août 1984

La présidente,
MARILYN BÉRUBÉ

37097

PÂTISSERIE MÉNARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÂTISSERIE MÉNARD INC.» demandera à l'inspec-

teur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 27 août 1984

37098

Pour la compagnie,
ROSAIRE MÉNARD

RÉPARATIONS GAUTHIER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉPARATIONS GAUTHIER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-du-Nord, le 23 août 1984

37073

La secrétaire,
MARIELLE GAUTHIER

ROLAND BERTRAND & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLAND BERTRAND & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 22 août 1984

37047

Pour la compagnie,
RICHARD BERTRAND

SAMOUK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAMOUK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 30 novembre 1983

37029

Le secrétaire,
MICHEL GAUTHIER

SOCIÉTÉ MIRADOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ MIRADOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 août 1984

Les procureurs de la compagnie,
37059 LAFLEUR, MACDOUGALL, BUREAU, MOUSSEAU

TRANSPORT DE MACHINERIE INDUSTRIELLE R.G.R. INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT DE MACHINERIE INDUSTRIELLE R.G.R. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 14 août 1984

37030

Le président,
GILLES LUPIEN

TRANSPORT F. LALIBERTÉ LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT F. LALIBERTÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Quigues, le 23 août 1984

37074

La secrétaire,
MARIELLE GAUTHIER

VIRAM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VIRAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Neufchâtel, le 20 août 1984

37031

Le président,
RÉNALD BERGERON

Divers

Garderie Fanfolie

Prenez avis que la corporation de la « Garderie Fanfolie » tiendra sa première assemblée générale, le mardi 18 septembre 1984 à 19 h 30 au 375, rue Chabot, ville de Vanier. Les points suivants seront à l'ordre du jour: adoption des règlements généraux; modification des lettres patentes; élection au Conseil d'administration; nomination d'un vérificateur; divers. Cet avis est signé par Françoise Thibault et par Barbara Gravel.

Québec, le 17 août 1984

37083

Pour la corporation,
MONIQUE LORD

Garderie-Mousse

Prenez avis qu'une assemblée générale de la corporation Garderie-Mousse aura lieu au Centre des Loisirs de Saint-Rédempteur, 85, 19^e Rue à Saint-Rédempteur, le 24 septembre 1984 à 19 heures.

Saint-Rédempteur, le 28 août 1984

37084

L'administrateur provisoire,
RAYMONDE LEPAGE

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurance Balboa (dénomination sociale française utilisée par Balboa Insurance Company) Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Compagnie d'assurance Balboa (dénomination sociale française utilisée par Balboa Insurance Company) a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Garantie
- Biens immeubles
- Biens meubles

- Bris des glaces
- Choc des véhicules
- Chute d'aéronefs
- Dégâts des eaux
- Explosions
- Explosions rattachables à l'affectation du risque
- Fuite d'extincteurs automatiques
- Partielle contre la grêle
- Incendie
- Intempéries
- Tempêtes de vent
- Transports
- Tremblements de terre
- Contre le vol
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 620, Newport Center Drive, Newport Beach, Californie, États-Unis, 92660, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2200, Montréal, QC, H3B 1V7.

Québec, le 21 août 1984

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

127

Compagnie d'assurance Fireman's Fund (dénomination sociale française utilisée par Fireman's Fund Insurance Company) Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la Compagnie d'assurance Fireman's Fund (dénomination sociale française utilisée par Fireman's Fund Insurance Company) a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile (activités limitées aux affaires en vigueur au 30 juin 1978)
- Aviation
- Biens
- Bris des machines (activités limitées aux affaires en vigueur au 30 juin 1984)
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les

assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 75 000 \$, auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé à San Morino, Californie, États-Unis et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 2020, rue University, bureau 500, Montréal, QC, H3A 2W0.

Québec, le 23 août 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

127

La Compagnie d'assurance Albion du Canada *Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Compagnie d'assurance Albion du Canada a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 1, St-Clair Avenue ouest, bureau 1100, Toronto, Ontario, M4V 2Z1, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 410, Saint-Nicolas, bureau 505, Montréal, QC, H2Y 2P5.

Québec, le 23 août 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

127

La Prévoyance Compagnie d'assurances

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplé-

mentaires, en date du 17 août 1984 à la compagnie « La Prévoyance compagnie d'assurances ».

Modifiant le capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1114-1397

127

Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les

Renouvellement de certificat d'enregistrement

L'inspecteur général donne avis, par les présentes, que le certificat d'enregistrement des compagnies dont les noms suivent, a été renouvelé pour l'année commençant le 1^{er} juillet 1984 et finissant le 30 juin 1985.

Compagnies constituées en vertu des Lois du Québec

Compagnie de Fiducie Guardian
Guardian Trust Company

Compagnie de Fiducie Impériale (La)
Imperial Trust Company

Compagnie Montréal Trust
Montreal Trust Company

Compagnie Sherbrooke Trust (La)
Sherbrooke Trust Company

Compagnie Trust Canadien (La)
Canadian Trust Company (The)

Compagnie Trust Royal
Royal Trust Company (The)

Fiduciaires de l'Alcan Limitée
Alcan Fiduciairies Limited

Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal
Limitée
Montreal City and District Trustees Limited

Fiducie Canadienne Italienne
Canadian Italian Trust

Fiducie Populaire
Popular Trust

Fiducie Prêt et Revenu
Savings and Investment Trust

Fiducie du Québec
Quebec Trust

Société de Fiducie Bankers' Trust (La)
Bankers' Trust Company (The)

Société de Fiducie du Crédit Foncier
Crédit Foncier Trust Company

Société de Fiducie Lombard Odier
Lombard Odier Trust Company

Société Nationale de Fiducie

Trust Général du Canada
General Trust of Canada

Trust Général Inc.
General Trust Inc.

Compagnies extra-provinciales avec siège social au Québec

Compagnie Montréal Trust du Canada
Montréal Trust Company of Canada

Compagnie Trust Morgan du Canada
Morgan Trust Company of Canada

Compagnies extra-provinciales avec siège social en dehors du Québec

Compagnie de Fiducie Canada Permanent (La)
Canada Permanent Trust Company
* Hamish Manson
600, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Continental (La)
Continental Trust Company
* Paul F. Dingle
Local 2401, 800, place Victoria
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie du Groupe Investors (La)
Investors Group Trust Co. Ltd.
* Gérard Boyer
1, place du Commerce
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Marcil
Marcil Trust Company
* Peter Cohen
Local 2875, 630, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Morguard
Morguard Trust Company
* John Lea
Local 1234, 5, place Ville-Marie
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Victoria et Grey (La)
Victoria and Grey Trust Company
* Anthony Barbusci
2324, route Lucerne
Montréal, QC

Compagnie Guaranty Trust du Canada
Guaranty Trust Company of Canada
* Pierre Chaput
2000, rue Mansfield
Montréal, QC

Compagnie du Trust Central
Central Trust Company
* Serge DesRochers
1155, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Compagnie du Trust Eaton Baie (La)
Eaton Bay Trust Company
* Michel Portelance
1450, rue Sainte-Catherine
Montréal, QC

Compagnie Standard Trust (La)
Standard Trust Company
* Liette Ouimet
Local 750, 1, place Ville-Marie
Montréal, QC

Compagnie du Trust National Ltée
National Trust Company, Limited
* M.W. Petit
1350, rue Sherbrooke ouest
Montréal, QC

Compagnie Trust Financial (La)
Financial Trust Company
* Daniel Kingstone
Local 750, 1981, avenue McGill College
Montréal, QC

Compagnie Trust First City
First City Trust Company
* Peter Mendell
1, place Ville-Marie
Montréal, QC

Société Canada Trust (La)
Canada Trust Company (The)
* W.R. DeCelles
800, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Société de Fiducie Intérieure (La)
Interior Trust Company
* Pierre Raymond
Local 3900, 1155, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Société de Fiducie Internationale
 International Trust Company (The)
 * Raymond Eric Parsons
 630, boulevard Dorchester ouest
 Montréal, QC

* Nom et adresse de l'agent principal au Québec.

*L'inspecteur général des
 institutions financières,*
 JEAN-MARIE BOUCHARD

127

Loi électorale

Directeurs du scrutin suppléants

Conformément aux dispositions de l'article 208.1 de la Loi électorale (L.R.Q., chap. E-3.1), je donne avis que j'ai fait les nominations suivantes pour remplir la fonction de Directeur du scrutin suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau Directeur du scrutin soit nommé à la suite de la tenue d'un concours public, à compter du 24 août 1984.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Jean-Talon	Bussièrès, Jeannine	Secrétaire	555, rue Saint-Gabriel Québec
Prévost	Laverdure, Bernard	Technicien en administration	286, rue Belisle R.R. no 3 Saint-Jérôme

131

Le directeur général des élections,
 PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Conformément aux dispositions de l'article 208.1 de la Loi électorale (L.R.Q., chap. E-3.1), je donne avis que j'ai fait la nomination suivante pour remplir la fonction de Directeur du scrutin suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau Directeur du scrutin soit nommé à la suite de la tenue d'un concours public, à compter du 28 août 1984.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Pontiac	Tardif, Marcel-Marie	Recherchiste	27, boul. Lucerne, app. 340 Aylmer

131

Le directeur général des élections,
 PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Ville de Kirkland

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), a approuvé, en date du 22 août 1984, le Règlement numéro 84-16 du Conseil municipal de la ville de Kirkland décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dont la description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant: un territoire faisant actuellement partie de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Anne la partie du lot 62 renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 62; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est du lot 62 sur une distance de cent soixante-dix mètres et neuf centièmes (170,09 m); dans le lot 62, une ligne droite faisant un angle intérieur de $88^{\circ}42'$ avec la ligne précédente et mesurant onze mètres et vingt et un centièmes (11,21 m), une ligne droite faisant un angle intérieur de $90^{\circ}00'$ avec la ligne précédente et mesurant cent quatorze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (114,92 m), une ligne droite faisant un angle intérieur de $180^{\circ}02'$ avec la ligne précédente et mesurant dix-huit mètres et neuf centièmes (18,09 m), une ligne droite faisant un angle intérieur de $184^{\circ}48'$ avec la ligne précédente et mesurant seize mètres et quinze centièmes (16,15 m), une ligne droite faisant un angle intérieur de $188^{\circ}10'$ avec la ligne précédente et mesurant seize mètres et vingt-neuf centièmes (16,29 m), une ligne droite faisant un angle intérieur de $202^{\circ}32'$ avec la ligne précédente et mesurant quatre mètres et soixante-dix-neuf centièmes (4,79 m), soit jusqu'à la ligne nord-ouest dudit lot 62; enfin, partie de ladite ligne nord-ouest en allant vers le nord-est jusqu'au point de départ.

Le ministre des Affaires municipales,

129

ALAIN MARCOUX

Ville de Moisie

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), a approuvé, en date du 16 août 1984, le Règlement numéro 17-84 du Conseil municipal de la ville de Moisie décrétant l'annexion à ladite ville de la totalité du territoire de la ville de De Grasse, dont la description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant: le territoire actuel de la ville de De Grasse dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, comprenant en référence au cadastre du canton de Letellier le lot 9 du rang I et ses subdivisions présentes et futures, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-est du lot 9 du rang I; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne est dudit lot jusqu'à la rive du fleuve Saint-Laurent (ligne des hautes eaux), cette ligne est prolongée à travers le chemin public qu'elle rencontre; la rive du fleuve (ligne des hautes eaux) dans une direction ouest jusqu'à la ligne ouest du lot 9 du rang I; ladite ligne ouest, cette ligne ouest prolongée à travers le chemin public qu'elle rencontre; enfin, la ligne nord du lot 9 du rang I jusqu'au point de départ.

Le ministre des Affaires municipales,

129

ALAIN MARCOUX

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), a approuvé, en date du 22 août 1984, le Règlement numéro 421 du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la ville de Kirkland, dont la description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant: un territoire faisant actuellement partie de la ville de Kirkland, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Pointe-Claire les lots ou parties de lots renfermés dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle sud du lot 179-424; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne sud-ouest des lots 179-424, 179-423, 179-422 et 179-421; partie de la ligne sud-ouest du lot 179-420 sur une distance de deux mètres et trente-deux centièmes (2,32 m); dans les lots 179-420, 179-421, 179-422 et 179-423, une ligne droite faisant un angle intérieur de $51^{\circ}03'$ avec la ligne précédente et mesurant quarante-quatre mètres et soixante-dix-neuf centièmes (44,79 m); dans les lots 179-423, 179-292 (rue), 179-474 et 179-475, une ligne droite faisant un angle intérieur de $220^{\circ}45'$ avec la ligne précédente et mesurant cinquante-quatre mètres et trente-deux centièmes (54,32 m); dans les lots 179-475, 179-476 et 179-467, une ligne droite faisant un angle intérieur de $124^{\circ}17'$ avec la ligne précédente et mesurant vingt-trois mètres et quarante-six centièmes (23,46 m); partie de la ligne sud-est du lot 179-467 en allant vers le sud-ouest jusqu'au sommet de l'angle sud dudit

lot, cette ligne sud-est mesurant un mètre et un centième (1,01 m); enfin, la ligne sud-est des lots 179-476, 179-292 (rue), 179-425 et 179-424 jusqu'au point de départ.

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

129

Énergie et Ressources

Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du*

Québec, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 28 août 1984

*Le ministre de l'Énergie
et des Ressources,*
YVES L. DUHAIME
Cad. 84.08

Cédule A

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant le lot 1289, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

270396

Cadastre du canton de Holland, comprenant les blocs 77 à 81, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts à Sainte-Anne-des-Monts.

267916

267917

Cadastre du canton de Cloutier, comprenant les blocs 7 à 36, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de La Tuque à La Tuque.

267982

Cadastre du canton de Newport, comprenant le bloc 10, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gaspé à Percé.

132

266544

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Village de Fortierville

Avis est, par les présentes, donné que la municipalité du village de Fortierville, dans le but d'obtenir la correction de ses limites territoriales, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Marie Chastenay du Cap-de-la-Madeleine en date du 30 septembre 1983, et valider le défaut de juridiction du maire, des conseillers et des fonctionnaires de ladite municipalité sur le territoire visé par celui-ci, déposera au Parlement, à la prochaine session, un projet de loi d'intérêt privé, ayant pour objet de déclarer les limites territoriales de la municipalité du village de Fortierville, et de déclarer que le défaut de juridiction du maire, des conseillers, des fonctionnaires de ladite municipalité, entre le 31 décembre 1913 et la date d'entrée en vigueur de la présente loi, n'est pas une cause de nullité des actes accomplis par ces personnes dans l'exercice des fonctions de membre du Conseil ou de fonctionnaires de la municipalité sur le territoire susmentionné dans ledit plan.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer sans délai le directeur de la Législation.

Victoriaville, le 20 août 1984

Les procureurs,

37035 ALLARD, CARON, ARPIN, CÔTÉ

Ville de Brossard

Avis public est, par les présentes, donné par la ville de Brossard de sa demande d'adoption, par le Parlement, d'une loi lui accordant des pouvoirs spéciaux aux fins suivantes:

1. Décréter que le nombre de districts électoraux doit être d'au moins huit (8) et d'au plus seize (16) si sa population est égale ou supérieure à cinquante mille (50 000) habitants mais inférieure à cent mille (100 000) habitants;

2. Décréter que le nombre de districts électoraux doit être d'au moins dix (10) et d'au plus vingt-quatre (24) si sa population est égale ou supérieure à cent mille (100 000) habitants mais inférieure à deux cent cinquante mille (250 000) habitants;

3. Décréter que le nombre d'électeurs dans un district électoral ne doit être ni supérieur ni inférieur de plus de

vingt-cinq pour cent (25 %) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la ville par le nombre de districts électoraux sauf avec le consentement de la Commission de la représentation constituée par la Loi sur la représentation électorale (L.R.Q., chap. R-24.1);

4. Pour autoriser la destruction de dossiers terminés depuis plus de cinq (5) ans relatifs à des infractions;

5. Et pour toutes autres fins.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 28 août 1984

Les procureurs de la ville de Brossard,
BÉLANGER, SAUVÉ, ROY, LEGAULT ET NADEAU

37106

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

Sociétés d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada)

Avis est, par les présentes, donné, conformément à la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, que la Société d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada) a obtenu un permis en vertu de la Loi ci-haut mentionnée lui permettant d'exercer ses opérations au Québec, sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant sa capacité.

Montréal, le 20 août 1984

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT

37018-35-4

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford (Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour

l'achat de 437 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford datées du 29 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 avril et 29 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 24 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 437 000 \$

Année	Capital
29 octobre 1985	8 000 \$
29 octobre 1986	9 000
29 octobre 1987	11 000
29 octobre 1988	12 000
29 octobre 1989	14 000
29 octobre 1989	383 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Élie d'Orford ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Élie-d'Orford s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 149 — 437 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 24 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 24 septembre 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 161, 8^e Rang sud, paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté d'Orford, le 27 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE AUGER

Hôtel de ville
161, 8^e Rang sud
paroisse de Saint-Élie-d'Orford
comté d'Orford, QC J0B 2S0
téléphone: 566-5466, code 819 37102

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (Nelligan)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 424 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard datées du 29 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 avril et 29 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 25 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 424 000 \$

Année	Capital
29 octobre 1985	6 000 \$
29 octobre 1986	7 000
29 octobre 1987	8 000
29 octobre 1988	9 000
29 octobre 1989	10 000
29 octobre 1989	384 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 102 — 11 550 \$ renouvellement d'emprunt; 195 — 34 450 \$ aqueduc, égouts; 207 — 90 000 \$; 213 — 95 000 \$; 214 — 193 000 \$ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 25 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 25 septembre 1984 à 20 h, au Centre culturel, 490, rue de l'Église, paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard, comté de Nelligan, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard, comté de Nelligan, le 27 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LADOUCEUR

Hôtel de ville
350, rue de l'Église
paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard
comté de Nelligan, QC H9C 1G9
téléphone: 620-6331, code 514

37104

Ville de Notre-Dame-du-Lac (Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 482 000 \$ d'obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac datées du 29 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 29 avril et 29 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 24 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 1 482 000 \$

Année	Capital
29 octobre 1985	90 000 \$
29 octobre 1986	103 000
29 octobre 1987	117 000
29 octobre 1988	134 000
29 octobre 1989	154 000
29 octobre 1989	884 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Notre-Dame-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 284 000 \$; 05-84 — 130 000 \$ refinancement de 50 % des échéances en capital pour l'année 1984; 08-84 — 68 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 24 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 24 septembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5, rue Hôtel-de-Ville, ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 27 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
HERMEL ROUSSEL

Hôtel de ville
case postale 158
5, rue Hôtel-de-Ville
ville de Notre-Dame-du-Lac
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC G0L 1X0
téléphone: 899-6743, code 418 37103

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000159-846
C.P.B. 350-02-000027-834
S. 350-18-000021-841

LAURENT ROY, marchand, Tring-Jonction (Beauce), contre **JOHANNE LABBÉ**, LG4, Baie-James, QC, et **YVON ALLARD**, 1210, 193^e Rue, Saint-Georges-Est (Beauce), défendeurs.

« Un terrain situé à ville de Saint-Georges, comté de Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent quarante-huit (ptie 648) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) équivalant à cent pieds (100 pi) anglais des côtés nord-ouest et sud-est sur cinquante et un mètres et quatre-vingt-deux centièmes (51,82 m) équivalant à cent soixante-dix pieds (170 pi) anglais dans ses lignes sud-ouest et nord-est et borné, ce terrain vers le nord-ouest à la cent quatre-vingt-treizième (193^e) Rue; vers le nord-est à une partie du même lot propriété de R. Rancourt ou représentants; vers le sud-est à la ligne de division des lots six cent quarante-huit et six cent quarante-six A (648 et 646-A) dudit cadastre et vers le sud-ouest à une partie du même lot, propriété de Yvon Allard ou représentants; avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 23 août 1984

37036

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Gaspé

Nos 110-12-000623-82

110-18-000015-841

MADELEINE THÉBERGE, domiciliée à Gaspé-Harbour, comté et district de Gaspé, province de Québec, partie demanderesse, contre WHORREL JONES, domicilié à Gaspé, comté et district de Gaspé, province de Québec, partie défenderesse.

« Un lopin de terre situé au Premier Lac à Gaspé, faisant partie du lot numéro 17, subdivision 6 (ptie 17-6), Premier Rang du canton d'York, de la division d'enregistrement de Gaspé à Percé, mesurant 200 pieds de large le long du lac par 200 pieds de profondeur (200 pi X 200 pi) et borné comme suit: au nord et à l'est par le résidu dudit lot 17-6 propriété de Keith Coffin; au sud par le Premier Lac; à l'est par le lot 17-7, propriété de Keith Coffin; sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 782,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
JOCELYNE CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 24 août 1984

37079

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-060236-838

A. BRUNEAU CANADA INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 338, rue Saint-Antoine est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MARIE LISE MALLETTE, citée de Saint-Barthélemy, district de Joliette, faisant affaires sous les nom et raison sociale de ARTISANAT MARIE-CLAUDE, et JEAN CLAUDE GRENIER, domicilié et résidant au 2891, montée des Laurentides, cité de Saint-Barthélemy, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un immeuble composé de:

1. Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Barthélemy, dans le Troisième (3^e) Rang, York, contenant deux (2) arpents en superficie, plus ou moins, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Barthélemy; borné en front, au nord-est, par le chemin public, en profondeur, au sud-ouest, par le lot six cent sept (no 607) (J.M. Chênevert ou représentants), d'un côté, au sud-est, par une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) appartenant à Shawinigan Water & Power Co., et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) appartenant à G.E. Doucet ou représentants. Avec une maison y érigée portant le numéro 2891, montée des Laurentides à Saint-Barthélemy, et ses dépendances.

2. Un terrain situé à Saint-Barthélemy, dans le Troisième (3^e) Rang, York, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Barthélemy; mesurant deux cent soixante-cinq pieds (265 pi) de largeur sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises et plus ou moins, borné au sud par une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) appartenant à P.H. Morin ou représentants, au nord par une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) appartenant à Marcel Plante ou représentants, à l'ouest par le lot numéro six cent sept (no 607) et à l'est par le chemin public « montée des Laurentides ».

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes inhérentes attachées audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 8 112,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, Champlain, Berthierville, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 24 août 1984

37085

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016051-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre GEORGES DUFOUR, résidant et domicilié au 181, des Cèdres, Sainte-Anne-des-Plaines, QC (dernière adresse connue), partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le côté nord-est de la route numéro 43 dans la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon, connu et désigné comme étant les lots numéro douze, treize et la moitié nord-ouest du lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire quatorze B (14B-12, 13 et 14B-ptie 14) rang V, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Provost, division d'enregistrement de Berthier, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, sur cent six pieds (106 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cent douze pieds (112 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public (chemin Brassard), d'un côté, au nord-ouest, par le lot numéro 14-B-11, de l'autre côté, au sud-est, par le résidu du lot numéro 14-B-14, et en arrière, au nord-est, par le lac Saint-Louis; avec une maison ci-dessus construite. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 8 073,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 août 1984

37086

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000270-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 600, rue La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES CLAUDE MAJEAU INC., ayant un bureau au 2, rue des Pins, ville de Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, et CLAUDE MAJEAU, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« La totalité du lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quatorze (214-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, contenant six mille deux cent trente-neuf pieds carrés (6 239 pi²) en superficie, mesures anglaises, avec bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 326 et 328, rue Saint-Charles nord, cité et district de Joliette, et tout ce qui s'y trouve immeuble par nature et par destination; avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en

argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C. est fixé à la somme de 11 946,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le MARDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 août 1984

37087

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001700-830

H. VARIN & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1218, chemin du Gouvernement, Sainte-Julienne, district de Joliette, partie demanderesse, contre CARREFOUR GRANDE VAL-LÉE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4590, boulevard des Monts, Grande-Vallée, Chertsey, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

1. « Un emplacement situé à Saint-Théodore de Chertsey, comté de Montcalm, et composé comme suit:

Premier immeuble:

a) les lots nos dix-neuf et vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire no trente-six, rang Sept (36-19, 36-21, rg VII), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

b) les lots nos deux cent vingt-neuf et deux cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire no trente-sept, rang Sept (37-229, 37-233 rg VII), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment avec une maison y érigée.

Deuxième immeuble:

c) le lot no vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire no trente-six, rang Sept (36-22, rg VII),

côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

d) les lots nos deux cent trente et deux cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire no trente-sept, rang Sept (37-230, 37-234, rg VII), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et avec les bâtisses y érigées, notamment, restaurant, salle d'amusement, bar-salon.

2. Un emplacement situé à Saint-Théodore de Chertsey, comté de Montcalm, et composé comme suit:

1) le lot deux cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire no trente-sept, rang Sept (37-232, rg VII), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

2) le lot no vingt de la subdivision officielle du lot originaire no trente-six, rang Sept (36-20, rg VII), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

Tel que le tout se trouve présentement.

3. Certains emplacements vacants situés en la municipalité de Chertsey, province de Québec, et plus particulièrement connus et désignés et composés des parties des lots suivants, savoir:

1) Une partie du lot originaire no trente-six dans le rang Sept (ptie 36, rg VII), du cadastre officiel du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, située du côté ouest de la rivière, étant de forme irrégulière, mesurant, dans sa ligne nord, cent treize mètres et dix-huit centièmes de mètre (113,18 m) dans sa ligne est; quatorze mètres et deux centièmes de mètre (14,02 m) dans sa ligne sud-est, cent cinquante-sept mètres et quarante-trois centièmes de mètre (157,43 m) dans sa ligne sud-ouest, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (60,96 m) et dans sa ligne nord-ouest, cinquante-huit mètres et cinquante-deux centièmes de mètre (58,52 m) formant une superficie de sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et cinq dixièmes de mètre carré (7 495,5 m²); bornée ladite partie du lot, vers le nord-ouest par les lots 36-19, 36-21 et 36-32 audit cadastre, vers le nord par la partie du lot originaire 37, ci-après désignée et vendue, vers le sud-ouest et le sud-est par l'autre partie dudit lot 36 appartenant à M. Magella Filiault, suivant acte de dation en paiement dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, sous le numéro 210251 et vers l'est par une autre partie dudit lot originaire 36 étant autrefois le boulevard Arès

et aujourd'hui le boulevard Grande-Vallée; sans bâtisse dessus érigée et tel que le tout se trouve présentement.

2) Une partie du lot originaire numéro trente-sept dans le rang Sept (Ptie 37, rg VII), du cadastre officiel du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, située du côté ouest de la rivière, étant de forme irrégulière, mesurant, vers le nord-ouest, selon une ligne brisée, quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (97,97 m), vers le nord-est, quarante et un mètres et quatre-vingt-trois centièmes de mètre (41,83 m), vers l'est, le long du boulevard Grande-Vallée, vingt-deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes de mètre (22,82 m) et vers le sud, cent treize mètres et dix-huit centièmes de mètre (113,18 m) formant une superficie de trois mille cent vingt-deux mètres carrés (3 122 m²); bornée ladite partie de lot vers le nord-est et vers l'est par une partie du lot 37 étant autrefois le boulevard Arès et aujourd'hui le boulevard Grande-Vallée, vers le nord-ouest par les lots 37-230 et 37-234 et vers le sud, par la partie du lot 36 ci-haut désigné et vendu. Toutes les mesures ci-haut énoncées étant plus ou moins et selon le système international. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé pour l'immeuble décrit en 1, à la somme de 17 917,25 \$, l'immeuble décrit en 2, la somme de 1 043,00 \$ et l'immeuble décrit en 3, la somme de 1 229,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures pour se continuer jusqu'à la fin des 3 ventes.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 20 août 1984

37088

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Labelle

No 560-05-000096-844

S. 325

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Elizabeth II (1974), chap. 14, sanctionnée le 20^e jour de décembre 1974, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec et un bureau au 400, boulevard Taché, Hull, QC, partie demanderesse, contre PAUL THUOT, résidant à Sainte-Famille-d'Aumond, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot cinquante-trois (ptie 53) dans le Sixième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Aumond, ladite partie mesurant cent soixante-quinze pieds (175 pi) en front sur le lac du Castor Blanc; même mesure à l'arrière sur la route 11, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises. Ladite partie est bornée comme suit: au nord par la route; au sud par le lac; à l'ouest par la propriété d'André Millet ou représentants et à l'est par la propriété de dame Germaine Dubeault ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble; avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 965,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
J.C. LADOUCEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 22 août 1984

37075

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-0000095-846
S. 324

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Elizabeth II (1974), chapitre 14, sanctionnée le 20^e jour de décembre 1974, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, et un bureau au 400, boulevard Taché, Hull, QC, partie demanderesse, contre RUTH ELLEN THUOT, résidant à Sainte-Famille-d'Aumond, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans le canton d'Aumond, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot cinquante-trois (ptie 53), dans le Sixième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Aumond, mesurant cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes est et ouest et cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins, et la ligne ouest dudit lot est située à une distance de quatre cent cinquante pieds (450 pi) de la ligne sud et à une distance de cinq cent douze pieds (512 pi) de la ligne nord d'un terrain vendu à M.A.E. Thériault ou représentants, et bornée de la manière suivante: en front, vers le sud, par le lac Castor Blanc; en arrière, vers le nord, et des deux autres côtés, par le résidu dudit lot 53; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les bâtisses y dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 816,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires muni-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J.C. LADOUCEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 22 août 1984

37051

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001621-824
S. 327

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GEORGES OBIDNIAK, résidant et domicilié au 811, rue Chambord, ville de Boisbriand, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un emplacement située en le canton de Clyde, comté de Labelle, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-dix-neuf (179) du rang F de l'arpentage primitif du canton de Clyde, correspond au lot cent soixante-dix-neuf (179) du rang F du cadastre officiel du canton de Clyde, avec un chalet dessus construit, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 524,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Labelle, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Mont-Laurier, le 23 août 1984

37076

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000197-839
S. 306

CORPORATION MUNICIPALE DE LA MINERVE, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal à La Minerve, district de Labelle, partie demanderesse, contre JOSEPH BIANCHI, autrefois du 219, Hooker Street, Riverside, New Jersey, U.A.S. 08075, et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot seize, rang Quatre (ptie 16, rg IV) du canton de La Minerve, comté de Labelle, décrit plus précisément comme suit: partant d'un point situé à cinq cent vingt-huit pieds (528 pi) à l'ouest de l'angle sud-est du lot seize, soit le point de départ; de là, l'immeuble mesure quatre cent vingt-neuf pieds (429 pi) sur ses limites nord et sud, et cinq cent vingt-huit pieds (528 pi) sur ses limites est et ouest, suivant le cadastre susdit. L'immeuble est borné comme suit: au nord, à l'est et à l'ouest par d'autres parties du lot 16, rang Quatre dudit cadastre, et au sud par le lot 5, rang Quatre, dudit cadastre. L'immeuble a une contenance de cinq (5) acres, mesures anglaises, et plus ou moins. En l'état où la propriété se trouve actuellement avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, y compris les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 621,77 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 17 août 1984

37077

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003785-845

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, et FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au complexe Desjardins, Montréal, partie demanderesse, contre KALOR INC., corporation constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social au 9190, Langelier, Saint-Léonard, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Langelier dans la cité de Saint-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent six (406-71) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, de forme irrégulière, borné au nord-est par une partie dudit lot originaire 406 (boulevard Langelier) au sud-est par le lot 406-64, au sud-ouest par une partie du lot originaire 404 du même cadastre et au nord-ouest par le lot 406-72, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) dans la ligne nord-est (front sur le boulevard Langelier), cent soixante-dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (177 pi 3 po) dans la ligne sud-est, cinquante et un pieds et cinq dixièmes de pied (51 pi 5 po) dans la ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-cinq pieds et douze centièmes de pied (185 pi 12 po) dans la ligne nord-ouest, et contenant en superficie neuf mille six cent trois pieds carrés (9 603 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une bâtisse dessus érigée, portant le numéro 9190, boulevard Langelier, cité de Saint-Léonard, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Avec et sujet à une servitude de vue mutuelle et réciproque, telle que créée dans un acte de vente par A. Quenneville Construction Limitée à la Compagnie et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2507715.

Avec et sujet à une servitude de mitoyenneté, telle que créée dans l'acte ci-haut mentionné, enregistré sous le numéro 2507715.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 41 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 août 1984

37052

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000961-818
C.A.Q. 200-09-000118-825
S. 200-18-000152-841

ROBERT BRUNEAU, 63, rang Lomer, Pont-Rouge, comté de Portneuf, district de Québec, demandeur, contre **ROGER BILODEAU**, rang Lomer, Neuville, district de Québec, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR**

de la division d'enregistrement de Portneuf, mis en cause.

« Un lot connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent vingt-sept (ptie 427) étant le coin sud de la partie comprise entre le chemin de la colonisation et le chemin de fer de la partie au sud-est dudit chemin de fer, mesurant cent pieds (100 pi) de front, sur le chemin de la colonisation par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, tirés parallèlement à la ligne séparative des lots quatre cent vingt-sept (427) et quatre cent vingt-huit (428) tous ces lots étant du cadastre officiel pour la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Portneuf.

Un lot connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent vingt-sept (ptie 427) borné à l'ouest par un chemin appartenant à l'acquéreur, vers l'est et en arrière par une autre partie des mêmes lots demeurant la propriété du vendeur Philippe Bruneau et Jean Lussier pour une partie et en front, au sud, par le chemin Dorval, mesurant, mesures anglaises, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de longueur en front sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi), tous ces lots étant du cadastre officiel pour la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Portneuf, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et vingt-deux cents (4 779,22 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale (138), Cap-Santé, comté de Portneuf, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1984

37107

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001174-841
S. 200-18-000163-848

CAISSE POPULAIRE DE PONT ROUGE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de

crédit, ayant son siège social au 10, de la Fabrique, Pont-Rouge, district de Québec, demanderesse, contre MARCEL JULIEN, domicilié et résidant au 131, rang du Brûlé, Pont-Rouge, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble sis et situé à Pont-Rouge, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent dix-neuf (219 pte) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, et immeuble mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) le long du chemin du Brûlé, par cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur le long d'une rue et deux cent cinq pieds (205 pi) de l'autre côté, la largeur arrière dudit lot étant de cent trente pieds (130 pi); ledit immeuble est borné vers le nord par le chemin du Brûlé, vers l'ouest par une rue et vers l'est et le sud par le vendeur, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix mille huit cent quinze dollars et soixante-quinze cents (10 815,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale (138), Cap-Santé, comté de Portneuf, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1984

37108

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003992-836
S. 200-18-000159-846

MODULEX INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 2524, boulevard Hamel, cité et district de Québec, G1P 2J1, demanderesse, contre RICHARD LABBÉ, autrefois résidant au 1909, boulevard Pie-XI nord, Val-Bélair, district de Québec, et maintenant d'adresse inconnue (ici représenté par Paul Gobeil, syndic à l'actif de la faillite de Richard Labbé C.S.Q. 200-11-001220-832, 990, rue de Bourgogne, Sainte-Foy, district de Québec); défendeur, et DAME JEANNINE LEPAGE-LABBÉ, épouse dudit Richard Labbé, autrefois résidant au 1909, boulevard Pie-XI nord, Val-Bélair, district de Québec, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement

de Portneuf, bureau d'enregistrement, 185, route 138, Cap-Santé, district de Québec, G0A 1L0, mis en cause.

« La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422-1-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine, comté de Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf, Cap-Santé; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sis au 15, rue Grogan, Shannon.

La mise à prix est fixée à trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (3 599,85 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale (138), Cap-Santé, comté de Portneuf, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1984

37109

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001100-846
S. 200-18-000164-846

VITRERIE LÉVIS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 132, côte du Passage, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre ERNEST MAHEUX, domicilié et résidant au 2800, Beauvoir, Sainte-Foy, district de Québec, défendeur.

« La subdivision cinquante-quatre (54) du lot originaire trois cent six (306) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, appartenant au défendeur M. Ernest Maheux; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille huit cent soixante-quinze dollars (14 875,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1984

37110

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu
No 765-02-000091-847

ALBAN LEMAY, domicilié et résidant à Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre **FRANÇOIS PRÉVOST INC.**, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1345, rue de Callières, Québec, district de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« 1. Un lot complet portant le numéro cent soixante-trois (163) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, sis en la municipalité de Tracy, division d'enregistrement de Richelieu.

2. Un lot complet portant le numéro cent soixante-quatre (164) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, sis en la ville de Tracy, division d'enregistrement de Richelieu. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 11 562,50 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 22 août 1984

37089

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000749-834
S. 2993

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 535, 1^{re} Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **SIMONE BERGERON BEAULIEU**, domiciliée et résidant au 203, boulevard Olivier, Asbestos, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain terrain faisant partie du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot primitif numéro sept A (ptie 7A-96) dans le Deuxième Rang de Shipton, cadastre d'Asbestos, borné en front, au nord-est, par la Première Rue, d'un côté, au sud-est, par une rue (7A-97), en arrière, au sud-ouest, par le résidu dudit lot no 7A-96 et de l'autre côté, au nord-ouest, par partie du lot no 7A-95, ce terrain mesure quatre-vingt-dix pieds de largeur, en front et en arrière par soixante-deux pieds (62 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et soixante pieds et cinq dixièmes de pied (60,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, le tout avec les bâtisses dessus construites. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 24 360,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 21 août 1984

37037

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No FGC-500-12-104082-817

S. 3048

FRANCINE GERBEAU CHABOT, en qualité de percepteur pour HUGUETTE LEBEL, 1, rue Notre-Dame est, local 3.150, Montréal, QC, partie demanderesse, contre SERGE CLOUTIER, 7001, rang 11, Rock-Forest, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« La propriété suivante située dans la municipalité de Deauville: tous les droits, titres et intérêts que le vendeur a ou peut avoir dans une partie du lot originaire numéro six cent quarante (ptie 640) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton d'Orford, municipalité de Deauville, plus longuement décrite comme suit: un emplacement de la forme d'un parallélogramme, mesurant deux cent huit pieds (208 pi) de largeur, par quatre cent seize pieds (416 pi) de profondeur, la ligne sud ou sud-est dudit emplacement étant distante et parallèle, située à soixante-dix pieds (70 pi) de la ligne de division de la moitié nord et de la moitié sud dudit lot 640; bornée au nord, à l'est et au sud par le résidu dudit lot 640, propriété de M. Gilles Lajoie ou représentant; et à l'ouest par le chemin du 11^e Rang; avec toutes bâtisses dessus construites.

Sauf et excepté la partie dudit lot 640 vendue au ministère des Transports, suivant acte de vente passé devant Étienne Dussault, notaire, le 8 juin 1979, et enregistré à Sherbrooke sous le numéro 256213 et plus amplement décrite comme suit: une partie du lot numéro six cent quarante (ptie 640), rang Dix (rg 10) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Orford, division d'enregistrement de Sherbrooke, décrite ainsi qu'il suit: cette partie dudit lot 640 de figure irrégulière est bornée au nord par une autre partie dudit lot, indiquée au plan comme parcelle no 7, mesurant le long de cette limite dix pieds et trois dixièmes (10,3 pi); à l'est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite deux cent sept pieds et cinq dixièmes (207,5 pi); au sud par une autre partie dudit lot, indiquée au plan comme parcelle no 6, mesurant le long de cette limite douze pieds et trois dixièmes (12,3 pi) et à l'ouest par la route actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent huit pieds (208 pi); superficie: 2 264 pieds carrés ou 0,062 arpent carré. Tel qu'il appert à une description et un plan préparé par M. Camil Robitaille, arpenteur-géomètre, portant le numéro 1189 de ses minutes et conservé aux Archives du ministère des Transports sous le numéro Ex-76-554-261-A. Sujet aux servitudes enregistrées en faveur de

Southern Canada Power et Hydro-Québec, sous les numéros 90188 et 198807 à Stanstead. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 5 540,60 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 20 août 1984

37038

Saint-Hyacinthe*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

Nos 405-05-000112-847

750-18-000108-847

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, partie demanderesse, contre ENTREPRISES PATRICK GUIGNARD INC., corporation légalement constituée, faisant affaires au 474, Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, et PATRICK GUIGNARD, résidant au 474, Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Saint-Barnabé-Sud, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, à l'angle ouest du rang Saint-Amable et du chemin du Rang-Michaudville, désigné comme étant le lot numéro deux cent deux (202) du cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé; avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, comprenant notamment une maison. »

La mise à prix est fixée à la somme de 11 954,00 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe au 3100, boulevard Lafram-

boise, Saint-Hyacinthe, le MERCREDI NEUVIÈME
jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 16 août 1984

37078

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-05-000038-836
S. 410-18-000029-838

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
SHAWINIGAN, demanderesse, contre ANDRÉ AU-
GER et ANDRÉ AUGER INC., défendeurs conjoints et
solidaires.

« Un emplacement situé à Saint-Boniface-de-
Shawinigan, connu et désigné comme étant le lot de
terre no dix de la subdivision du lot originaire numéro
deux cent soixante (260-10) aux plan et livre de renvoi
officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface,
avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépen-
dances, avec et sujet aux servitudes actives et passives
selon les titres enregistrés.

La mise à prix est fixée à 26 068,10 \$, ce qui est égal à
vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 103 240,00 \$,
portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multi-
pliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre
des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la
fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au
shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment
de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division
d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawini-
gan, local ss.02, le ~~NEUVIÈME~~ ^{DIXIÈME} jour d'OCTOBRE 1984
à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 27 août 1984

37080

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001058-842

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JANVIER,
13845, route 117, Saint-Janvier, ville de Mirabel, dis-
trict de Terrebonne, partie demanderesse, contre NOR-
MAND FOISY, 17, chemin des Merlettes, Îles Morris,
ville de Boisbriand, district de Terrebonne, partie dé-
fenderesse.

La moitié indivise de l'immeuble suivant: un emplace-
ment connu et désigné comme étant le lot numéro treize
de la subdivision officielle du lot originaire numéro
neuf cent trente-neuf (939-13) au cadastre officiel de la
paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'en-
registrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 7 163,00 \$, soit 25 % de
l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation
municipale de la municipalité, multipliée par le facteur
établi pour ce rôle par le ministre des Affaires munici-
pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et
modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-
dicataire devra verser au shérif, en argent ou par
chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terre-
bonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la divi-
sion de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e
étage, Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour d'OC-
TOBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 août 1984

37040

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000270-847

JOSEPH CLEARY, résidant et domicilié au 627, rue
Robert, Lachute, district de Terrebonne, partie deman-
deresse, contre BAR SALON ET TAVERNE JANO
INC., corporation ayant un bureau au 562, rue Lafleur,
Lachute, district de Terrebonne, partie défenderesse, et
DAME DENISE HAMELIN POITRAS, résidant à
Saint-Hubert, district de Montréal, mise en cause.

« Un emplacement situé sur le côté sud de la rue Lafleur, cité de Lachute, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant composé des lots neuf cent soixante-trois, neuf cent soixante-quatre, neuf cent soixante-cinq et neuf cent soixante-six (963, 964, 965 et 966); avec bâtisses dessus érigées. Le tout sujet à toutes les servitudes existantes, actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter lesdits lots. Moins et à déduire desdits lots 964 et 965, la partie sud appartenant à dame Norah Hadley ou représentants, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 74932, désigné comme suit: un certain emplacement formant la partie sud des lots neuf cent soixante-quatre et neuf cent soixante-cinq (partie sud 964 et nord 965), paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil mesurant cent pieds (100 pi) sur la rue Robert, par la profondeur qu'il peut y avoir entre ladite rue et les dépendances de l'hôtel érigé sur la partie nord desdits lots, avec bâtisses dessus érigées. Et moins et à déduire des lots 965 et 966 la partie appartenant à Côme Bélanger ou représentants aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 60431, désignée comme suit: un certain morceau de terrain formant partie des lots neuf cent soixante-cinq et neuf cent soixante-six (partie 965 et partie 966), paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, mesurant vingt-quatre pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds, (24 pi x 98 pi), mesures anglaises et plus ou moins, borné au nord par la rue Lafleur, à l'ouest par une ruelle, à l'est et au sud par le résidu dudit lot appartenant à Joseph Cleary ou représentants, avec bâtisses dessus érigées, et droit de passage à l'est et au sud de l'emplacement sus-désigné en commun avec les usagers desdits lots 965 et 966, paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil. »

La mise à prix est fixée à 12 746,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 août 1984

37039

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-001370-848

ABRAMHAM NOZETZ, C.A., en sa qualité de syndic à la faillite de « LES ENTREPRISES ROCH LTÉE, 1540, rue City Councillors, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre LES IMPORTATIONS IMTRESX LTÉE, corporation constituée, ayant son siège social et son bureau principal, 50, place Crémazie, local 719, ville et district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant des terrains vacants situés en la cité de Boisbriand, connus et désignés comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent, deux cent un, deux cent deux, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent cinq, deux cent six et deux cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (98-199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 et 207) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve d'aucune sorte.

La mise à prix est fixée à 4 368,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 août 1984

37041

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000501-845

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SAINT-JÉRÔME, corporation régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique, ayant son siège social au 358, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, héritière en vertu des lois qui la constituent aux droits de la Caisse d'Entraide Économique de Saint-Jérôme, société régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, partie demanderesse, contre DRUKER & ASSOCIÉS INC., syndic, dont les bureaux sont situés au 4333, boulevard Sainte-Catherine ouest, local 201, Montréal, district de Montréal, ès qualités de syndic à la faillite de MARCEL MONETTE, chauffeur d'autobus, domicilié et résidant au lac Caribou, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle et étant composé des lots numéros soixante-quatorze et soixante-quinze de la subdivision du lot numéro dix A (lots numéros 10A-74 et 10A-75) et d'une partie du lot numéro dix A (partie 10A), rang X, canton d'Abercrombie, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Borné comme suit: vers le nord-est partie par la rue Valiquette et partie par une partie du lot numéro 10A, propriété de Louis Faust ou représentant; vers le sud-est partie par la partie du lot numéro 10A, propriété de Louis Faust ou représentant; vers le sud-ouest partie par la rue Gagné et partie par le lot numéro 10A-73; et vers le nord-ouest partie par le lot numéro 10A-73 et partie par les lots numéros 10A-71 et 10A-76. Mesurant cinquante-huit pieds et soixante-quinze centièmes de pied (58,75 pi) mesuré le long de la rue Valiquette; quatre-vingt-deux pieds (82,0 pi) dans une première ligne sud-est le long de la partie du lot numéro 10A, propriété de Louis Faust ou représentant; soixante-quinze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (75,75 pi) dans une seconde ligne nord-est; cent dix-huit pieds et dix-huit centièmes de pied (118,18 pi) dans une seconde ligne sud-est; cent six pieds et neuf dixièmes de pied (106,9 pi) mesurés le long de la rue Gagné; soixante-dix pieds (70,0 pi) dans une première ligne nord-ouest le long du lot numéro 10A-73; trente-cinq pieds et cinquante centièmes de pied (35,50 pi) dans une ligne sud-ouest le long du lot numéro 10A-73; cent onze pieds et trente centièmes de pied (111,30 pi) dans une ligne nord-ouest le long des lots numéros 10A-71 et 10A-76; contenant une superficie totale de dix-sept mille trois cent quarante-neuf pieds carrés, (17 349,0 pi²), mesures anglaises.

Ledit emplacement étant composé comme suit:

1. Du lot numéro soixante-quatorze de la subdivision du lot numéro dix A (lot no 10A-74), rang X, canton d'Abercrombie, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Borné comme suit: vers le sud-ouest par la rue Gagné; vers le nord-ouest par le lot no 10A-73 et par le lot no 10A-75 ci-après décrit; vers le nord-est par le lot no 10A-75 ci-après décrit et par la partie du lot no 10A ci-après décrite; et vers le sud-est par la partie du lot no 10A ci-après décrite. Mesurant trente-cinq pieds (35,0 pi) dans sa ligne sud-ouest; quatre-vingt-six pieds et trente centièmes de pied (86,30 pi) dans sa ligne nord-ouest; vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (27,5 pi) dans sa ligne nord-est; et quatre-vingt-neuf pieds (89,0 pi) dans sa ligne sud-est; contenant une superficie de deux mille sept cent cinquante pieds carrés (2 750,0 pi²), mesures anglaises.

2. Du lot numéro soixante-quinze de la division du lot numéro dix A (lot no 10A-75), rang X, canton d'Abercrombie, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Borné comme suit: vers le nord-est par la rue Valiquette; vers le sud-est partie par la partie du lot no 10A ci-après décrite et par la partie du lot no 10A-74 ci-avant décrite; vers le sud-ouest partie par le lot no 10A-74 ci-avant décrit et partie par le lot no 10A-73; et vers le nord-ouest par les lots nos 10A-71 et 10A-76. Mesurant quarante-huit pieds et soixante-quinze centièmes de pied (48,75 pi) dans sa ligne nord-est; cent pieds et cinq dixièmes de pied (100,5 pi) dans une première ligne sud-est le long de la partie du lot no 10A ci-après décrite; dix pieds (10,0 pi) dans une première ligne sud-ouest le long du lot no 10A-74; seize pieds et trente centièmes de pied (16,30 pi) dans une deuxième ligne sud-est le long du lot no 10A-74; trente-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (35,5 pi) dans une seconde ligne sud-ouest le long du lot no 10A-73; et cent onze pieds et trente centièmes de pied (111,30 pi) dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de cinq mille cent soixante et un pieds carrés (5 161,0 pi²), mesures anglaises.

3. D'une partie du lot numéro dix A (partie 10A), rang X, canton d'Abercrombie, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Borné comme suit: vers le nord-est partie par la rue Valiquette et partie par la partie du lot no 10A, propriété de Louis Faust ou représentant; vers le sud-est partie par la partie du lot no 10A, propriété de Louis Faust et partie par une partie du lot no 10A, propriété de Charles Larose ou représentant; vers le sud-ouest partie par la rue Gagné et partie par le lot no 10A-74 ci-avant décrit; et vers le nord-ouest partie par le lot no 10A-74 ci-avant décrit et

partie par le lot no 10A-75 ci-avant décrit. Mesurant dix pieds (10,0 pi) le long de la rue Valiquette; quatre-vingt-deux pieds (82,0 pi) et soixante-quinze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (75,75 pi) mesurés respectivement dans ses lignes sud-est et nord-est le long des lignes nord-ouest et sud-ouest de la partie du lot no 10A, propriété de Louis Faust ou représentant; cent dix-huit pieds et dix-huit centièmes de pied (118,18 pi) dans une seconde ligne sud-est le long de la partie du lot no 10A, propriété de Charles Larose ou représentant; soixante et onze pieds et neuf dixièmes de pied (71,9 pi) mesurés le long de la rue Gagné; quatre-vingt-neuf pieds (89,0 pi) dans une première ligne nord-ouest le long du lot no 10A-74; dix-sept pieds et cinquante centièmes de pied (17,50 pi) dans une deuxième ligne sud-ouest le long du lot no 10A-74; et cent pieds et cinquante centièmes de pied (100,50 pi) dans une seconde ligne nord-ouest le long du lot no 10A-75; contenant une superficie de neuf mille quatre cent trente-huit pieds carrés (9 438,0 pi²), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 15 449,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tecn. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 août 1984

37042

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Trois-Rivières

Avis est donné par le soussigné que les publications prévues par le premier alinéa de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes relativement à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en la ville de Trois-Rivières, le 13 septembre 1984, ont été faites au journal « Le Nouvelliste », les 20 et 28 août 1984.

Trois-Rivières, le 24 août 1984

Le greffier de la ville,
JEAN LAMY, *avocat*

37082

Errata

LE CARREFOUR D'ENTRAIDE SOCIALE DE SEPT-ÎLES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes supplémentaires paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 11 août 1984, à la page 3733 du numéro 32, relativement à « LE CARREFOUR D'ENTRAIDE SOCIALE DE SEPT-ÎLES », de façon à ce que la modification des dispositions soit ajoutée.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1845-1781

127

LES ENTREPRISES LUDOC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 11 août 1984, à la page 3722 du numéro 32, relativement à « LES ENTREPRISES LUDOC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise comme suit: 1984 03 23.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2168-0202

127

INDEX

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE CURÉ MASSON, NUMÉRO 1050	4120
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE ÉVÊQUE LATULIPPE, NUMÉRO 1021	4120
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE MGR PAUL BERNIER, NUMÉRO 1039	4120
COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI (<i>Rachat d'obligations</i>)	4120
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JEUNE LORETTE (COMMISSION SCOLAIRE DE NEUFCHÂTEL) (<i>Rachat d'obligations</i>)	4120
VILLE DE SAINT-JÉRÔME (S.I.D.A.C. du Grand Carré Inc.)	4121

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

Aline Trépanier-Desrochers	4121
Beril Lerner dit Léonard Meier Laibel Lerner	4121
Daniel Blanchet	4121
Darla McCoy	4121
Gilberte Arseneau	4121
Jean-Guy	4122
Jean-Guy Grenier	4122
Joao Batista de Almeida Pavao	4122
Joseph George Alphonse Baculis	4122
Joseph Napoléon Marc Pigeon	4122
Joseph Neuberger	4122
Joseph Serge Malenfant	4122
Jules Émile	4122
Kirven Darryl Lloyd	4123
Léopold Paquette	4123
Lovleen Kaur Singh	4123
Marcel Laurendeau	4123
Marie Cécile Micheline Dion	4123
Marie Germaine Danielle Boissonneault	4123
Marie Léa Lafontaine	4123
Marion Ruth Durant	4123
Michel Déry	4124
Nemer Nemer	4124
Oeli Lalanirina Ramboniarisoa	4124
Pénélope Lynn Cybuliak	4124
Vythilingum Sanguni Nair	4124

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4089
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4099
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4102
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION ENTREPRISES LUDOC INC. (<i>Erratum</i>)	4102 4153

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	4107
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES CARREFOUR D'ENTRAIDE SOCIALE DE SEPT-ÎLES (<i>Erratum</i>)	4113 4153

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	
DISSOLUTION (Article 28)	
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1862-2332 QUÉBEC INC.	
ALARME J. B. DION INC.	
ANDRÉ ROBERT & ASSOCIÉS INC.	
ASSOCIATION AMIS VOISINS DE MASCOCHE-OUEST INC.	
BÉTON PROJETÉ CANADA LTÉE	
CANADA SPRAYED CONCRETE LTD.	
CLUB SOCIAL MACCHABEES	
CORPORATION DES MAÎTRES CARROSSIERS DU QUÉBEC INC.	
EDDY LAVOIE LTÉE	
FENÊTRES FOREST BLANCHE INC.	
FLEUR DE LYS MOTEL INC.	
G. GAUTHIER ET FILS LTÉE	
LABORATOIRES FER AUR LTÉE	
LE CLUB DE MOTO LES VOYAGEURS INC.	
LE GROUPEMENT DES FAMILLES DU QUARTIER LOUIS-BAZINET INC.	
LES CONSTRUCTIONS RE-GAL INC.	
LES ENTREPRISES ALFRED GINGRAS INC.	
LONGWOOD DEVELOPMENT CORPORATION	
MAISON AMIOT INC.	
MARCHÉ LOIGNON-HOVEY INC.	
MEUBLES GRÉGOIRE & FILS INC.	
MOORE DISTRIBUTING CORPORATION	
MORIN ROCQUE ET ASS. INC. (PAUL MORIN ET DANIEL ROCQUE, CONSULTANTS EN COMMUNICATION INC.)	
NOUVEAUTÉS GAGNON FRÈRES (PORT-CARTIER) LTÉE	
PARENTS ANONYMES	
PÂTISSERIE MÈNARD INC.	
RÉPARATIONS GAUTHIER LTÉE	
ROLAND BERTRAND & FILS INC.	
SAMOUK INC.	
SOCIÉTÉ MIRADOR INC.	
TRANSPORT DE MACHINERIE INDUSTRIELLE R.G.R. INC.	
TRANSPORT F. LALIBERTÉ LTÉE	
VIRAM INC.	

DIVERS

GARDERIE FANFOLIE (*Assemblée*)
GARDERIE - MOUSSE (*Assemblée*)

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

2140 AUGUSTE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-DENIS ENR.	4118
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NAVI-SUD III	4118

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

BALBOA INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	4129
COMPAGNIE D'ASSURANCE FIREMAN'S FUND (<i>Modification de permis</i>)	4129
FIREMAN'S FUND INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	4129
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ALBION DU CANADA (<i>Modification de permis</i>)	4130
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BALBOA (<i>Modification de permis</i>)	4129
LA PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES (L.P.S.)	4130

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT	4130
---	------

LOI ÉLECTORALE

DIRECTEURS DU SCRUTIN SUPPLÉANTS

JEAN-TALON: Jeannine Bussièrès	4132
PONTIAC: Marcel-Marie Tardif	4132
PRÉVOST: Bernard Laverdure	4132

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

HANGAR ET GRANGE CIRCULAIRES (<i>Austin</i>)	4133
--	------

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DU SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	4133
VILLE DE KIRKLAND (<i>Annexion</i>)	4134
VILLE DE MOISIE (<i>Annexion</i>)	4134
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (<i>Annexion</i>)	4134

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	4135
--	------

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VILLAGE DE FORTIERVILLE	4136
VILLE DE BROSSARD	4136

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	4119
-------------------------------	------

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE NATIONALE DE GRÈCE (CANADA) (<i>Permis</i>)	4136
--	------

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

PAROISSE DE SAINT-ÉLIE-D'ORFORD	4136
PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD	4137
VILLE DE NOTRE-DAME-DU-LAC	4138

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUCE

ROY c. LABBÉ ET AL.	4139
---------------------	------

GASPÉ

THÉBERGE c. JONES	4140
-------------------	------

JOLIETTE

A. BRUNEAU CANADA INC. c. MALLETTE ET AL.	4140
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUFOUR	4141
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES	
IMMEUBLES CLAUDE MAJEAU INC. ET AL.	4141
H. VARIN & FILS INC. c. CARREFOUR GRANDE VALLÉE LTÉE	4142

LABELLE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. THUOT	4143
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. THUOT	4144
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. OBIDNIAK	4144
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE c. BIANCHI	4145

MONTREAL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ET AL. c. KALOR INC.	4145
---	------

QUÉBEC

BRUNEAU c. BILODEAU	4146
CAISSE POPULAIRE DE PONT ROUGE c. JULIEN	4146
MODULEX INC. c. LABBÉ ET AL.	4147
VITRERIE LÉVIS INC. c. MAHEUX	4147

RICHELIEU

LEMA Y c. FRANÇOIS PRÉVOST INC.	4148
---------------------------------	------

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS c. BERGERON	
BEAULIEU	4148
GERBEAU CHABOT c. CLOUTIER	4149

SAINT-HYACINTHE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ENTREPRISES PATRICK GUIGNARD INC. ET AL.	4149
--	------

SAINT-AURICESOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
SHAWINIGAN c. AUGER *ET AL.*

4150

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
SAINT-JÉRÔME c. DRUKER & ASSOCIÉS INC. ès
qualités à la faillite de MARCEL MONETTE**TERREBONNE**CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JANVIER c. FOISY
CLEARY c. BAR SALON ET TAVERNE JANO INC. *ET*
AL.

4150

NOZETZ ès qualités à la faillite de LES ENTREPRISES
ROCH LTÉE c. LES IMPORTATIONS IMTRES LTÉE

4150

4151

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

